

Assemblées
SB/MPS/MC

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 1^{er} février 2024, se sont réunis au nombre de 44 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49.

Etaient présents :

André SANTINI	Olivier RIGONI	Corine SEMPE
Thierry LEFÈVRE	Tiphaine BONNIER	Stéphane FORMONT
Fanny VERGNON	Etienne BÉRANGER	Claire GALLIOT
Philippe KNUSMANN	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Fabienne LIADZÉ	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Ludovic GUILCHER	Dominique GIACOMETTI	Anne-Sophie THIBAUT
Edith LETOURNEL	Christine HELARY-OLIVIER	Cyrille GRANDCLEMENT
David DAOULAS (à partir de 18h54)	Thibaut ROUSSEL	Didier VERNET
Nathalie PITROU	Marie-Hélène LE BERRE	Martine VESSIÈRE
Alain LÉVY	François SINSOLIEUX	Jean-Baptiste BART
Arthur KHANDJIAN	Florent TRIDERA	André TANTI
Claire SZABO	Eric KALASZ	Thibaud GLOWACZOWER (à partir de 18h50)
Bernard de CARRÈRE	Isabelle MARLIÈRE	Sophie MÉREAU
Sabine LAKE-LOPEZ	Jean COURCELLE- LABROUSSE	Laurent THIBAUT

Etaient représentés :

Maria GARRIGUES par Philippe KNUSMANN

Claire GUICHARD par Thierry LEFÈVRE

Louis DORANGE par Bernard de CARRERE

Caroline ROMAIN par Guillaume LEVY

Etaient absents :

David DAOULAS jusqu'à 18h54

Maud SORIA-DISIC

Thibaud GLOWACZOWER jusqu'à 18h50

Valérie GIRAUD

Salim MOUNIR ALAOUI

Madame Marie-Hélène LE BERRE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, l'heure est à point, vous êtes présents, nous allons donc commencer."

Appel nominal

M. le Maire.- "L'appel nominal, s'il vous plaît."

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2023

M. le Maire.- "Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre. Des questions ?"

M. TANTI.- "Comment M. Guillaume LEVY a-t-il pu écrire, et vous l'avez approuvé, en bas de la page 41 et en haut de la page 42 du procès-verbal, concernant le point n° 27 de l'ordre du jour, Compte de résultat du budget climat 2022 et débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2024 : « *Le Conseil municipal prend acte du compte de résultat du budget climat 2022* », qui n'a pas été discuté, mais surtout, « *prend acte du débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2024.* » Or, il n'y a eu aucun débat puisque vous l'avez refusé, avec des paroles pas du tout respectueuses pour ma collègue, Martine VESSIÈRE, voir l'échange de la page 41. À ce sujet, il serait souhaitable que vous arrêtiez d'avoir à son égard des propos à caractère misogyne..."

M. le Maire.- "Ne mélangez pas les genres."

M. TANTI.- "J'ai le droit d'aller jusqu'au bout. Comme nous vous l'avons déjà dit également dans d'autres instances, de tels propos sont répréhensibles quelles que soient les divergences politiques. Nous vous respectons, il serait souhaitable que vous soyez aussi respectueux, ou alors c'est que vous n'avez pas d'autres arguments que l'invective calomnieuse, et ce n'est pas digne de votre réputation d'être bien plus fort que tout le monde, comme vous l'écrivent certaines citoyennes de la Ville."

M. le Maire.- "Et qui écrivent aussi à Mme VESSIÈRE. Je transmets le courrier."

M. TANTI.- "Si vous maintenez cette rédaction du procès-verbal, et pour marquer notre désapprobation des conditions dans lesquelles s'est déroulée la séance précédente –nous avons saisi le contrôle de légalité, qui a encore un mois pour se prononcer concernant les conditions antidémocratiques de votre direction des débats–, nous voterons contre."

M. le Maire.- "Peut-être l'intéressé peut-il prendre la parole, c'est vous qui l'avez déclaré ? Je n'ai pas suivi l'affaire."

M. LEVY.- "J'étais secrétaire du Conseil municipal."

M. le Maire.- "Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?"

M. LEVY.- "Rien de particulier."

M. le Maire.- "Pour une fois, vous êtes en cause, pas moi. Réponse de M. LEVY."

M. LEVY.- "Je n'ai rien de particulier à dire, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Que se passe-t-il dans ce cas ? Il faut voter le texte, ceux qui ne seront pas d'accord ne voteront pas."

Le compte rendu du procès-verbal de la séance du 14 décembre est soumis à votre vote."

M. THIBAUT.- "Une précision à apporter sur la page 4 du verbatim."

À l'issue de la présentation du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris, vous dites, Monsieur le Maire : « *Ne parlez pas trop du Conseil territorial de Grand Paris Seine Ouest, j'ai observé quelques divergences dans les votes.* » et vous ajoutez : « *Par exemple, des écologistes n'ont pas voté la mise à disposition par Grand Paris Seine Ouest du personnel de surveillance de stationnement. C'est amusant cela, ils ne votent pas là-bas, mais je ne sais pas, ici, on vote.* ». Vous avez vu mon imitation, elle était pas mal !"

M. le Maire.- "C'est bien, oui. Ne rivalisez pas d'humour avec M. TANTI."

M. THIBAUT.- "On va dire que c'est une interprétation."

M. le Maire.- "Ce que j'ai dit est quand même vrai."

M. THIBAUT.- "Je souhaitais apporter une précision, il ne s'agit pas d'une quelconque divergence ou incohérence entre écolos de là-bas et d'ici."

M. le Maire.- "C'est impossible."

M. THIBAUT.- "Ce serait possible, mais ce n'est pas le cas. Les élus du groupe Écologistes et solidaires au Conseil territorial de GPSO ne votent plus les délibérations qui concernent Issy-les-Moulineaux, par protestation. Cela depuis que Floraine CORDIER, élue de notre liste Collectif Écolo et Social et qui siégeait à GPSO, n'a pas été remplacée par quelqu'un du même groupe politique, comme on aurait pu s'y attendre."

M. le Maire.- "C'est une prise d'otages."

M. THIBAUT.- "Non, une protestation."

M. le Maire.- "Nous apprécions beaucoup votre position. Personne ne l'a jamais entendue, vous ne l'avez jamais explicitée."

M. THIBAUT.- "Moi, non, je ne siége pas à GPSO."

M. le Maire.- "Nous avons remarqué."

M. THIBAUT.- "Oui, dommage !"

M. le Maire.- "C'est intéressant."

M. THIBAUT.- "Je ne sais pas, mais c'est une remarque et une précision que je souhaite apporter."

M. le Maire.- "Nous passons au vote, s'il vous plaît."

Mme VESSIÈRE.- "En tant qu'élue territoriale, je confirme qu'à chaque fois, le groupe écolo à GPSO, a signalé qu'ils faisaient ce vote pour cette raison et nullement parce qu'ils étaient contre ceci ou contre cela. Et d'ailleurs, je tiens à préciser..."

M. le Maire.- "Avez-vous le texte de cette déclaration ? Je n'en ai aucun souvenir. C'est bizarre."

Mme VESSIÈRE.- "J'en ai un souvenir très vif. D'ailleurs, hier, un élu dans l'opposition à Boulogne-Billancourt a été remplacé à GPSO, par un élu de la liste de cette personne de l'opposition, qui a quitté Grand Paris Seine Ouest pour des raisons qui lui sont personnelles. C'est bien que les Villes de Grand Paris Seine Ouest ne pratiquent pas toutes de la même manière."

M. le Maire.- "Si quelqu'un a compris... Mme VESSIÈRE bénéficie d'un courrier spécial."

Mme VESSIÈRE.- "Ce courrier, nous n'allons pas en parler. Moi aussi, j'en reçois vous concernant et je ne vais pas prendre la peine de les anonymiser pour vous les envoyer ; je perdrais mon temps. C'est tellement bas et vil que je ne perdrai pas mon temps."

M. le Maire.- "Je n'y suis pour rien dans le courrier, qui vous est adressé."

Mme VESSIÈRE.- "Gardez-le ! Je vous ai promis, que je les afficherai en ville. La personne se reconnaîtra ou non. Cela aura le mérite de poser la question à pas mal d'Isséens."

M. le Maire.- "Tout le monde a compris."

Mme VESSIÈRE.- "Vous, vous avez compris."

M. le Maire.- "Vous nous avez enrichis une fois de plus de votre aigreur..."

Mme VESSIÈRE.- "C'est vous, lorsque vous m'envoyez des courriers anonymisés, qui manifestez votre aigreur, pas moi. Ne confondez pas les rôles."

M. le Maire.- "Mais oui, nous vous avons vue à l'œuvre."

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté, avec trois abstentions."

Mme VESSIÈRE.- "Ce ne sont pas des abstentions mais contre. Monsieur le Maire, il suffit de lire pour voir la contradiction entre les pages 41 et 42. Pas besoin d'avoir assisté au Conseil, c'est lisible. Chacun peut lire !"

M. le Maire.- "Vous voyez notre patience, mes chers collègues, enfin..."

Nous repassons au vote, s'il vous plaît.

Avis contraires ? Trois voix contre. Abstentions ? Adopté."

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté par 41 voix
Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il n'y a pas de vote. Il est donc pris acte de la transmission aux membres du Conseil de la liste des décisions."

Il est pris acte.

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous n'avons pas désigné de secrétaire de séance. La dernière fois, c'était Guillaume LEVY, justement !"

M. LEFÈVRE.- "On voit l'importance du rôle !"

M. le Maire.- "Bien sûr."

M. LEFÈVRE.- "Marie-Hélène LE BERRE est candidate."

M. le Maire.- "D'autres candidats ? Non."

Avis contraires ? Abstentions ?

Mme Marie-Hélène LE BERRE est donc élue secrétaire de séance "

Mme Marie-Hélène LE BERRE est élue secrétaire de séance.

Prix et distinctions

M. le Maire.- "Le 4 novembre 2023, à l'occasion du 22^{ème} concours des miels d'Île-de-France et du 6^{ème} concours des miels métropolitains, organisé par la Société centrale d'apiculture, qui s'est tenu à Asnières, 114 jurés ont jugé et apprécié les 392 échantillons présentés.

J'ai plaisir à vous annoncer que le miel du Musée a été remarqué dans la catégorie 100 % tilleul et a obtenu la distinction la plus élevée : la Médaille d'Or.

Nous félicitons le représentant, Fabienne LIADZÉ, de l'équipe du musée."

(Applaudissements)

I – PRÉVENTION SÉCURITÉ – Thierry LEFÈVRE

1. Présentation de l'armement de la Police Municipale

M. le Maire.- "Nous passons à l'ordre du jour *stricto sensu* avec, premièrement, la présentation de l'armement de la Police municipale. C'est Thierry LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il me revient de vous présenter cette prise d'acte, ce n'est pas une délibération soumise à l'accord du Conseil municipal mais une prise d'acte, pour échanger sur un sujet qui a son importance. Il s'agit de l'armement de notre police municipale, créée lors d'un précédent Conseil, vous vous en souvenez sûrement, dans le cadre de l'élaboration de notre STSPD, Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cela faisait partie des mesures importantes dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Cet armement de la police répond d'abord à un cadre juridique très précis, qu'il convient naturellement de respecter. Un certain nombre d'armements, de type légal ou non, est décrit dans cette présentation de prise d'acte que nous vous proposons de retenir pour l'équipement de notre police municipale.

Une séance pédagogique est prévue à l'adresse de l'ensemble des élus du Conseil municipal. Le Maire a souhaité que cette séance ait lieu ultérieurement à ce Conseil municipal pour vous décrire plus en détail le cadre juridique et lever un certain nombre d'interrogations que vous pourriez avoir à propos du fonctionnement, du type d'armement, et pour démystifier un certain nombre d'idées préconçues autour de cette question.

Toutefois, nous nous y prenons de façon très professionnelle, sans dire que nous prenons notre temps, dans le contexte de tension sur le recrutement. Juste un chiffre concernant Paris, ils ont programmé une police municipale dotée de 5 000 policiers, ils ont revu leurs chiffres à 2 000. Aujourd'hui, ils sont à environ 1 500. Il n'est pas sûr qu'ils puissent atteindre ce chiffre de 2 000 pour les Jeux Olympiques or, l'objectif affiché était de 5 000. C'est dire si la pénurie de policiers est importante. Nous nous inscrivons malheureusement dans ce marché ultra-tendu.

Nous ne ferons aucun sacrifice, nous l'avons déjà dit lors d'un précédent Conseil. Nous resterons très professionnels, soit nos critères de sélectivité seront respectés et nous recruterons la personne, soit non, et nous prendrons le temps voulu pour doter notre police municipale des 20 policiers.

C'est la jauge que nous avons retenue, plus le directeur déjà à l'œuvre, puisque recruté voici quelques mois. Il sera doté de deux encadrants principaux, l'un des deux a été recruté, le second sera prochainement auditionné par le maire.

Les propositions de postes sont sur le marché pour les collaborateurs que nous cherchons à recruter.

Nous serons également très vigilants sur la formation, qui sera également professionnalisante, au-delà de l'armement dont nous parlons aujourd'hui.

Pour mémoire, les textes fixent deux formations annuelles obligatoires par type d'armement par an et par agent, nous porterons ces formations à trois obligatoires. Si vous avez quatre types d'armes, vous verrez dans la délibération les différents types d'armes, létales ou non, il y aura donc 12 formations par an et par policier. C'est dire si le niveau de formation sera très élevé au niveau de notre police municipale.

Voilà pour l'essentiel.

Je rappelle que nous avons décidé ensemble l'armement de la police, face à trois objectifs forts :

- Le premier est de pouvoir recruter, parce que si la police n'était pas équipée d'armement, nous serions bien en difficulté pour recruter les policiers en question ;
- Les faire intervenir sur le terrain à des heures sensibles, donc en nocturne, prioritairement de 14 heures à minuit voire 1 heure ou 2 heures, le vendredi et le samedi. Inutile de vous dire que nous n'exposons pas nos policiers la nuit sans qu'ils soient armés. S'ils devaient constituer une cible et être attaqués, ils pourraient se retourner contre la Ville, prétextant qu'elle ne les a pas dotés de moyens pour se défendre ;
- L'utilisation de l'armement ne peut s'entendre que dans le cadre de légitime défense, strictement encadrée par les textes et dans aucun autre contexte.

Contrairement aux policiers nationaux, lorsqu'ils sont en civil, les policiers municipaux ne portent pas d'arme.

Voilà, chers collègues, cet espace vous est offert par le maire et la municipalité pour échanger sur ce sujet."

M. BART.- "Nous avons appelé, depuis de nombreuses années, à la création d'une police municipale dans notre Ville, où la multiplication d'incivilités, parfois graves, la rendait de plus en plus indispensable. Nous sommes satisfaits de voir cette police constituée et qu'elle aura les moyens de mener à bien ses différentes missions en pouvant se défendre ou défendre autrui. La lutte contre le trafic de drogue, notamment les points de *deal*, devrait apparaître clairement dans les missions de cette police. Nous regrettons qu'un CSU, centre de supervision urbaine, ne soit pas prévu alors que de nombreuses Villes voisines ont choisi de le mettre en place, comme Boulogne-Billancourt.

Sur le sujet précis de l'armement de la police municipale, pourriez-vous nous préciser les critères qui ont conduit à retenir les armes figurant dans la délibération ? Pourquoi le pistolet à impulsion électrique, plus connu sous le nom de taser, n'a-t-il pas été retenu, par exemple ? Tous les policiers seront-ils bien équipés des différentes armes retenues ?

Question d'ordre plus général, avez-vous des précisions à nous apporter sur les locaux dans lesquels travaillera cette police municipale ?"

M. VERNET.- "Merci de nous permettre de commenter ce point. Nous prenons bonne note du fait que la police municipale armée constitue un critère indispensable pour un recrutement de qualité. On rentre dans le cadre de la loi et des règles sur la légitime défense, ce qui nous paraît tout à fait réglementaire.

Nous apprécions particulièrement le fait que la Ville mette un accent particulier sur le niveau minimum de formation de ses agents, cela nous paraît être un point clé de la démarche.

En revanche, comme cela nous a été indiqué en Commission, les policiers seront toujours armés lors des sorties. Nous sommes un peu plus dubitatifs sur ce point, en particulier lors d'interventions par exemple de type mise en fourrière. Il faudra peut-être juger ce qui est pertinent à faire dans ce cas.

En synthèse, nous vous demandons d'être particulièrement vigilants dans la mise en place sur le terrain afin de trouver le bon équilibre entre la protection de ces personnels, qui est, comme vous l'avez mentionné, un critère tout à fait important lors de leurs interventions et le risque de tension d'avoir des personnes armées dans les rues. Merci."

M. le Maire.- "Autre question ? Monsieur LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "Merci pour vos questions.

Sur les petits trafics, et les priorités fixées à cette police municipale, comme nous l'avons déjà indiqué, quand on prend la décision de se doter d'une police municipale, le risque est qu'il y ait un effet de vases communicants et que la police nationale se décharge de certaines de ses prérogatives. Au final, ce serait perdant-perdant puisque la commune assumerait, au niveau de son budget, une charge, hier assumée par l'État, et pour autant le service ne serait pas augmenté sur le terrain et notamment par la présence physique que réclament un certain nombre de résidents dans certains sites.

Pour se prémunir de ce risque, nous avons d'abord défini une convention cadre, signée par M. le Maire et M. le préfet, qui spécifie l'état d'esprit d'intervention de la police nationale et de la police municipale, la nationale conservant les fonctions régaliennes, notamment la lutte contre les trafiquants, et la police municipale, élément essentiel de notre stratégie, se concentrant sur la délinquance de proximité, les incivilités, l'enlèvement des épaves. Aujourd'hui, pour faire enlever une épave, il faut la présence d'un policier national, et on peut attendre plusieurs mois. C'est un élément d'insécurité. Nous serons très vigilants sur l'enlèvement des épaves.

Il nous paraît important que cette police municipale fasse de l'îlotage, du travail de bas d'immeubles et règle ces problèmes de regroupement, d'attroupement. Il n'y a pas de gros trafic de stupéfiants, Monsieur BART sur la ville, il y a du petit trafic, c'est incontestable."

M. BART.- "Il y a quand même des points de *deal* très connus."

M. LEFÈVRE.- "Il n'y a pas de gros trafic sur la ville. Il y a un peu de trafic avec de petits attroupements, tout à fait identifiés. La police municipale aura pour tâche de régler ces affaires.

L'objet social est clairement défini : la délinquance de proximité, les incivilités, les enlèvements d'épaves, et notamment le travail dans les parcs, puisque la police verte n'est plus de la compétence de l'établissement public territorial, les textes l'imposent. Nous nous sommes entendus avec Grand Paris Seine Ouest pour que trois postes, financiers, soient pris en charge, et les policiers auront une partie de leurs tâches prise par la police verte. Cela concerne l'enlèvement des encombrants, la sécurité des parcs et jardins notamment.

Sur le CSU, nous l'avons rappelé, nous ne sommes pas favorables à sa création dans la Ville. Nous souhaitons maintenir cette relation étroite, pour ne pas dire ombilicale, avec la police nationale. À partir du moment où on constitue un CSU, c'est un élément de distanciation avec la police nationale. Nous souhaitons que cette imbrication police nationale/police municipale, prévention, sécurité et répression soit efficace et innovante.

Jusqu'ici, nous avons fait de la résistance à la police municipale car nous avons une très grosse politique de prévention, qui nous a permis d'être dans les 15 % des villes les plus sûres du 92, sans caméra généralisée dans la rue, sans police municipale. Mais, nous arrivons à un point tel, en termes de sous-effectifs de notre police nationale, que nous n'avons plus le choix. Nous avons donc créé cette police municipale de façon volontariste, délibérée et très professionnelle, en prenant toutes les

précautions qu'exige une telle décision. C'est la situation de sous-effectifs importants de la police nationale qui nous a conduits à prendre cette décision, je me permets de le rappeler ici. À ce stade, pas de CSU mais un déport des écrans, des vidéoprotections au commissariat.

Nous n'avons pas retenu les tasers dans les armements dont seront dotés tous les policiers municipaux. Aucun policier municipal ne sera plus équipé qu'un autre. Ils le seront dès le début de leur service et pour l'intégralité de leur service. On n'envisage pas qu'ils reviennent dans les locaux pour venir chercher tel ou tel armement, pour repartir sur le terrain, d'autant qu'ils ne savent pas à quels types de risque ils vont être exposés. Ils auront donc l'attirail requis, que nous autoriserons de porter de façon homogène à l'ensemble des policiers municipaux.

Parfois, dans certaines situations, des policiers municipaux ont pu dégainer un peu vite leur armement non légal, le taser en fait partie. Nous attendons d'avoir un peu plus de recul, ce n'est pas totalement exclu, le moment venu, d'équiper les policiers de *tasers* mais nous souhaitons avoir un bilan d'expérience avant de prendre cette décision. Au stade actuel, pas de taser.

Nous sommes en réflexion avancée pour l'identification de locaux pour accueillir cette police municipale. La décision sera prise dans les semaines à venir. Nous avons bon espoir que cela aboutisse rapidement maintenant.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions.

Sur le cadre juridique, notamment sur l'utilisation de l'armement et les éléments plus techniques, le Directeur de la police municipale sera présent pour répondre, ainsi que différents spécialistes lors de la séance pédagogique, qui vous sera proposée prochainement."

M. le Maire.- "Merci. Il n'y a pas de vote. Nous prenons acte avec les explications du premier adjoint."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du projet de demande d'autorisation d'acquisition et de détention d'armes pour le service de police municipale, par le Maire auprès du Préfet.

PREND ACTE du projet de demande d'autorisation individuelle de port d'arme pour chaque agent de police municipale.

PRECISE que le Maire prendra toutes les mesures appropriées et signera tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'armement des policiers municipaux.

DIT que les dépenses afférentes à l'achat des armes et des munitions sont inscrites au budget primitif de la ville.

II – FINANCES – Édith LETOURNEL

2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

M. le Maire.- "Point n° 2, reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023. Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons aborder plusieurs points relatifs à la présentation du budget 2024, et cela commence par ce point désormais habituel, qui concerne la reprise anticipée des résultats 2023.

Vous avez le texte de la délibération sous les yeux. En l'occurrence, ce texte présente les différents chiffres associés à cette opération de reprise, que nous allons vous demander de voter pour affecter les montants et les intégrer au budget 2024, que je présenterai ensuite.

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement 2023 se monte à 11 938 000 €, j'arrondis un peu, auquel on ajoute le résultat 2022 reporté, de 13 109 000 euros. Cela donne un total de résultats de fonctionnement cumulés antérieurs à 2023 de 25 millions d'euros. C'est ce résultat qui va être intégré dans le budget 2024 pour la partie fonctionnement.

Pour la section d'investissement, même principe : 553 000 € résultant de l'exercice 2023 qui s'ajoutent au résultat 2022 de 15 777 000 €, avec des restes à réaliser, qui se compensent en dépenses/recettes à quelques millions près.

Cela donne un montant de report d'investissement de 16 330 000 €, qui va impacter le budget d'investissement 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette reprise anticipée des résultats en fonctionnement et en investissement pour 2023, et de les affecter au budget 2024."

M. le Maire.- "Des questions ? Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Merci, Monsieur le Maire. Délibération habituelle et technique qui ne pose pas de problème sur le fond. Néanmoins, elle acte le bénéfice de 2023 qui s'ajoute à celui de 2022, ceci montre clairement que vous n'aviez pas besoin, au moins à court terme, d'augmenter le taux de la taxe foncière en 2023 et de créer la surtaxe sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Par conséquent, comme c'est technique, nous nous contenterons de nous abstenir sur cette délibération."

M. le Maire.- "D'autres questions ?

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023.

DÉCIDE de reporter la somme de 16 330 904,13 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement et de reporter la somme de 25 047 886,87 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement.

DIT que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU.

3. Budget primitif de la commune pour l'exercice 2024

M. le Maire.- "Point n° 3, budget primitif de la commune, Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Nous allons à présent aborder la présentation de ce budget 2024, un support s'affiche.

Je vous rappelle que cela fait suite à la présentation des orientations budgétaires et au débat associé, débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu voici deux mois, en préambule de ce budget 2024.

Vous voyez la synthèse. Conformément aux documents présentant en détail ce budget prévisionnel 2024, je vais revenir sur l'environnement général dans lequel nous sommes, comme lors du DOB. La différence est que, maintenant, la loi de finances a été adoptée, et qu'un certain nombre de points d'orientation s'est précisé.

Tout d'abord, une stabilité des enveloppes de péréquation au niveau national. Globalement, les péréquations, à la fois au niveau national et de l'Île-de-France, vont rester stables dans leur ensemble. Cela étant, cela va se traduire par une augmentation des péréquations pour Issy-les-Moulineaux en raison de l'évolution des règles de répartition. Ces règles de répartition nous pénalisent en tenant compte du calcul du potentiel fiscal, qui s'améliore légèrement pour Issy-les-Moulineaux proportionnellement aux autres Villes, et en tenant compte également des recettes DMTO antérieures des années passées, qui en l'occurrence baissent fortement.

Tout cela, malheureusement, joue défavorablement pour Issy-les-Moulineaux et augmente notre contribution. Je le préciserai tout à l'heure.

Cette poursuite de révision des indicateurs financiers va se faire au fil du temps.

Un élément important dont nous n'avions pas connaissance il y a deux mois, c'est la revalorisation des valeurs locatives de 3,9 % pour les locaux d'habitation et de 0,9 % pour les locaux professionnels et commerciaux, bien moindre donc pour les locaux à usage professionnel au sens large.

C'est le reflet d'une inflation qui commence à baisser, cela a été fortement le cas à partir de novembre, c'est plus sensible. Ceci impacte positivement cette revalorisation qui reste néanmoins positive, parce que l'inflation reste présente.

Comme vous le verrez tout à l'heure, nous allons voter des taux de taxe foncière inchangés. C'est la seule et unique augmentation qui s'appliquera mécaniquement sur les valeurs locatives, sans changement de taux, de 3,9 %.

Il faut noter, au niveau national, une volonté d'encourager la transition écologique, d'encourager l'investissement en faveur de la préservation du climat et de la diminution des dépenses d'énergie. Cela explique un verdissement des dotations, puisque près d'un demi-milliard d'euros est consacré à ces investissements locaux. Nous menons, depuis plusieurs années déjà, des projets qui peuvent être éligibles à ce fonds.

Voilà pour les éléments généraux.

Pour autant, nous avons vécu une année 2023 chahutée par l'inflation, et la hausse des taux d'intérêt qui a impacté l'activité immobilière dans son ensemble. 2024 va s'inscrire dans la prolongation, même si cela va être un peu atténué pour l'inflation. On reste, en 2024, dans un environnement qui compense un certain nombre d'incertitudes et qui reste marqué par ces phénomènes. C'est ce que vous allez voir être décliné dans les prévisions dans le budget, qui affectent certains postes, notamment en termes de fonctionnement.

Globalement, cela conduit, comme les années précédentes, à une hausse plus rapide et plus sensible des dépenses comparativement à la hausse des recettes.

C'est cet écart entre recettes et dépenses qu'il faut compenser, chercher à atténuer de manière à continuer à équilibrer notre budget.

Voilà pour le contexte.

Quelques incertitudes économiques. Les prévisions de croissance en France sont pour l'instant affichées à 1,4 %, de mémoire, mais devraient plutôt être autour de 1 %. On a évité en 2023 un risque d'une certaine récession. On a réussi à maintenir un certain niveau d'activité mais cela reste très fragile.

Dans ce contexte, comme orientation budgétaire, nous avons cherché à maintenir un niveau de dépenses maîtrisées, et pour ce faire, il faut chercher à les diminuer face à l'effet inflation qui joue défavorablement. Il est prévu une baisse de 3 % des dépenses de fonctionnement, hors dépenses structurelles et réglementaires ou contractuelles liées à des marchés. Nous l'avons demandé à l'ensemble des délégations concernées qui se sont employées à chercher à diminuer leurs dépenses globalement de 3 %.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement, même si les taux ne changent pas, même si la situation reste stable, vont être légèrement portées par le dynamisme de la fiscalité, qui va contrecarrer la baisse des droits de mutation, qui est vraiment sensible. Cela se poursuit en 2024.

Nous maintenons une enveloppe annuelle d'investissements importante, financée par les ressources propres de la Ville, sans recourir à de nouveaux emprunts.

Ainsi, l'objectif global est de poursuivre des efforts de gestion, dans tous les domaines, pour permettre de reconstituer notre épargne de manière à financer dans la durée nos projets d'investissement futurs.

Si on regarde l'ensemble des montants, en fonctionnement, nous avons défini un budget à hauteur de 192 606 000 euros et, en investissement, de 65,8 millions d'euros, soit un budget total de 258 millions d'euros.

Dans ces budgets, sont inclus, ce que je vous présentais tout à l'heure c'est-à-dire les résultats de clôture de 2023, de 25 millions d'euros en fonctionnement et de 16 millions d'euros cumulés en investissement. Ces éléments vont évidemment être intégrés dans ce budget 2024.

Nous allons détailler plus exactement les différents postes

Pour le fonctionnement, comme habituellement, vous voyez une synthèse de l'évolution des dépenses et des recettes.

Comparativement à 2023, ce sera *grosso modo* une augmentation des dépenses de 1,5 % mais une légère baisse des recettes de fonctionnement, malgré le dynamisme des bases locales, que j'évoquais à l'instant, à moins 0,77 %.

Je vais vous le détailler, parce qu'aucune diapositive ne le détaille. Vous l'avez dans le document de présentation du budget 2024, de façon assez explicite. Globalement, ce 1,4 % est le reflet d'un certain nombre d'augmentations et de dépenses évidemment.

Pour ce qui concerne les augmentations, une augmentation des contributions au FSRIF et FPIC de 1,8 million d'euros, ce qui représente quasiment 20 % de plus. C'est une augmentation significative.

Les dépenses de caractère général, achats dépenses externes, baissent sensiblement de presque 5 % sous l'effet de différents phénomènes : moindre consommation d'énergies, recherche d'économies que j'évoquais tout à l'heure.

Par ailleurs, une augmentation de la masse salariale qui progresse de 5,7 %.

Un petit mot sur la masse salariale qui augmente de 2,8 millions d'euros. Pour autant, cette augmentation, il faut le souligner, reste mesurée eu égard au fait que la part des charges de personnel dans nos charges de fonctionnement est bien en deçà des communes de même taille que la nôtre. En effet, cela représente 33 % des dépenses à Issy-les-Moulineaux en 2022 alors que dans des communes de même taille, ce sont plus de 59 %. Il y a donc un gros écart.

Tout cela pour dire qu'il est légitime que cette masse salariale puisse progresser. D'ailleurs, elle progresse tout simplement, parce que des mesures ont été prises au niveau national concernant la rémunération des agents, avec l'augmentation du point d'indice, la revalorisation de certaines catégories, et la tenue des élections qui engendrent une mobilisation, du temps passé et des heures complémentaires. Ces deux mesures cumulées représentent déjà la moitié de cette hausse.

Par ailleurs, comme cela vient d'être évoqué, le déploiement progressif de la police municipale nécessite de recruter et, de ce fait, engendre des charges de personnel supplémentaires. De même, la réorganisation, liée à notre fonctionnement en matière d'informatique, engendre une internationalisation de certaines prestations et nécessite des compétences humaines supplémentaires.

Cette augmentation est légèrement atténuée par le transfert de la gestion du palais des sports et de son personnel à la SEMOP, intervenu en cours d'année 2023, qui aura un effet année pleine en 2024. Et le fait de poursuivre les recrutements mais avec des délais plus longs, engendre une moindre dépense. Cela a déjà été constaté depuis au moins 2022.

Concernant les subventions, elles restent stables, il faut justement mentionner une petite augmentation, une hausse de 10 % pour le CCAS. Cela tient compte d'un certain nombre de mesures qui vous sont présentées dans le document : les vacances du personnel de santé, les aspects rémunération, comme pour les agents de la Ville, l'activité du pôle santé qui augmente, et la nouvelle antenne des Épinettes en année pleine et l'augmentation des prestations de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

J'ai déjà évoqué ce que l'on appelle le chapitre atténuation de produits, qui augmente sensiblement, malheureusement pour nous, puisque nous contribuons au travers des fonds de péréquation nationaux et Île-de-France. Ils ont augmenté passant de 7,5 millions d'euros à 8,7 millions d'euros, donc 1,8 million d'euros en plus. C'est une hausse très sensible. Nous n'avons pas subi ces dernières années autant d'impact que cette fois-ci. Voilà pour les charges.

Pour les recettes, vous voyez une légère baisse de 0,17 %. La moitié de ces recettes sont des impôts et taxes, puisque sur le reste, les recettes liées aux services n'augmentent pas. Elles sont d'ailleurs inférieures au niveau constaté avant le covid, pour des raisons structurelles et de modes de fonctionnement : un peu moins d'enfants à la cantine ou en activité CLAVIM. Et plus globalement sur l'ensemble des recettes, cela reste relativement stable à l'effet de l'inflation près.

Pour le reste, c'est une certaine stabilité des produits. Globalement, la baisse des DMTO affecte nos recettes. Voilà pour la partie recettes et le budget de fonctionnement.

Nous passons au budget investissement. J'ai déjà fait les commentaires.

Un petit mot pour les recettes de fonctionnement sur les DMTO, il est prévu un budget de 4,5 millions d'euros, à comparer avec une recette d'environ 5 millions d'euros sur 2023, qui était bien inférieure au montant qui avait été budgété, plutôt de l'ordre de 7 à 7,5 millions d'euros. Nous étions à 7,2 millions d'euros, de mémoire, en 2022. Lors des années antérieures, 2018, 2019, nous étions à 9 millions d'euros. Vous voyez que la descente est forte et reflète une moindre activité de transactions, ce qui est reconnu au niveau national, même si cela n'enlève rien au dynamisme immobilier d'Issy-les-Moulineaux. Il faut noter moins d'opérations d'envergure que quelques années auparavant mais cela va, nous l'espérons, pouvoir évoluer. En l'occurrence, pour les années 2023 et 2024, il est constaté une nette baisse sur ces droits de mutation.

Pour continuer sur les dépenses d'investissement, nous avons prévu un volume important d'investissements sur ce BP 2024 pour un montant global de 65,7 millions d'euros. L'idée est de maintenir nos projets multiples et conséquents, comme vous le voyez dans la liste mentionnée ici :

- la réhabilitation du complexe sportif Alain Mimoun ;
- le démarrage de la phase de construction du groupe scolaire des Épinettes ;
- la poursuite de la végétalisation des cours d'école ;
- la rénovation de l'espace santé Simone Veil ;
- et l'aménagement des locaux de Sainte-Lucie.

Cela concerne globalement tous les domaines d'activité essentiels de la Ville, que ce soit le sport, l'éducation, la santé et les seniors. Le spectre est large.

Ces projets sont conséquents et nécessitent d'investir. Pour autant, comme cela est précisé, il s'agit d'avoir une enveloppe d'investissements soutenable, au sens finançable par la Ville.

Il faut bien sûr rappeler, parallèlement, toujours des dépenses d'investissements d'entretien, de maintenance, de réparation des équipements existants, des locaux existants qui demeurent importants, y compris pour assurer une meilleure isolation et contribuer à la transition énergétique.

Voilà pour les dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement sont mentionnées, ici, avec un ratio à peu près moitié/moitié. Un certain nombre de recettes peuvent être liées à des subventions. Il y a l'autofinancement, qui constitue également une grande part et quelques cessions d'immobilisation. Vous voyez, en particulier, plus de 6 millions d'euros de cession d'immobilisation prévus. Voilà pour ces recettes.

Comme vous l'avez remarqué, je l'ai précisé à plusieurs reprises, comme chaque année, mais d'autant plus nécessaire pour pouvoir prévenir, en tout cas anticiper, d'éventuelles fluctuations de recettes et d'augmentations de dépenses comme cela a été constaté ces dernières années, nous avons un objectif clair et maintenu de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cela reste nécessaire dans l'environnement que nous connaissons et eu égard aux différentes contraintes auxquelles nous sommes soumis.

La stabilité des recettes reflète cette compensation entre le dynamisme de nos bases fiscales, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais c'est indiqué, les nouveaux sièges de Canal + et Orange vont permettre de percevoir des taxes foncières supplémentaires. Tout cela est compensé par la baisse des droits de mutation et d'autres recettes moins dynamiques ou quasi stables, qui ne permettent pas de compenser l'augmentation des dépenses.

Le programme d'investissement reste dynamique lui aussi, soutenu, et encadré et financé avec une bonne maîtrise désormais de notre autofinancement.

Cela s'inscrit dans notre souci de maintenir, au niveau d'Issy-les-Moulineaux, une gestion saine et rigoureuse dans la durée. Je ne l'ai pas évoqué ici, mais la dette reste très basse, elle reste à un niveau de 120 euros, je crois. Ce qui est important, c'est qu'une grande part de nos dettes sont à taux zéro, ou à taux fixe, donc avec des charges financières associées très basses.

En particulier, comme vous le savez, nous avons contracté un prêt en 2022, au moment où les taux étaient très bas. Ce prêt a été activé en deux tranches de 5 millions d'euros, mobilisées fin 2022 et au deuxième semestre 2023. Ils vont être utilisés dans les investissements.

Voilà pour cette présentation du budget 2024.

J'ajouterai juste en conclusion, en réponse indirecte aux propos de M. TANTI, qui ne m'étonnent plus puisqu'il a fait la même remarque en Commission ressources. On ne définit pas précisément à l'avance les chiffres qui vont être obtenus en réalisé, on définit un budget. La réalisation peut être différente. Le cas échéant, elle peut faire l'objet de décisions modificatives du budget.

Le fait d'avoir un bon résultat en 2023 vient, bien sûr, en partie de l'augmentation des taux d'imposition, de la mise à niveau des taux de valeur locative. Ce n'est donc pas de notre ressort, nous ne les maîtrisons pas.

Comme je l'ai déjà dit en Commission ressources, cela reflète surtout une volonté de bien maîtriser nos dépenses, parce que des efforts ont été faits. Des actions sont menées, et des renégociations, nous revisitons les contrats et les prestations tout en veillant à donner un haut niveau de services aux Isséens. Cela permet d'aboutir à un résultat positif, qui est bon. La Ville a agi dans le bon sens. Chacun a fait des efforts, toujours en préservant la qualité de vie et le niveau de services offerts aux Isséens.

La manière dont vous raisonnez, en disant que l'on n'aurait pas dû augmenter les impôts, n'est pas adaptée à la situation. Cela donne l'impression de quelqu'un qui n'a pas la vision de la gestion et des imprévus qu'il faut savoir prendre en considération, quand on élabore un budget. Cela ne reconnaît pas l'effort de gestion de maîtrise des dépenses, que nous nous employons à faire non seulement en 2023 mais depuis des années. Ce genre de propos est maladroit et pas du tout approprié à la gestion et à la manière dont nous gérons la Ville."

M. le Maire.- "Merci. Nous passons aux questions."

M. VERNET.- "Merci, Madame LETOURNEL, pour cette présentation.

Vous mettez en avant le fait que les charges de personnel représentent 33 % de nos dépenses de fonctionnement alors qu'elles représentent, sur des Villes équivalentes, de l'ordre de 59 %.

À part peut-être l'envie d'autosatisfaction, cette comparaison n'a pas grand sens, vu le nombre d'activités que la Ville a transféré à d'autres structures, comme le CLAVIM, la SEMOP, les DSP sur les crèches, les piscines, etc., alors que d'autres Villes gèrent ces activités en régie. Il faut comparer des choses comparables.

J'aurais envie de poser la question différemment sur cet aspect des charges de personnel. La Ville est-elle un employeur suffisamment attractif aujourd'hui pour les agents de la fonction publique territoriale pour garantir un service public de qualité et leur offrir des évolutions de carrière motivantes ?

Je constate que vous signalez des difficultés de recrutement. Sur le plan budgétaire, elles sont positives mais ce n'est pas forcément un bon signal.

Je ne pense pas, en particulier, que ce soit la meilleure façon de gérer la pyramide des âges de nos agents, vu le nombre significatif de départs à la retraite dans les années à venir. On devrait anticiper et essayer de trouver des moyens pour rendre plus solides nos équipes internes d'agents fonctionnaires. Sauf si l'intention est de mettre toujours plus de contractuels et d'externalisation, nous ne nous faisons guère d'illusions sur ce sujet, c'est effectivement une tendance que nous verrons d'ailleurs se concrétiser plus tard dans les délibérations, qui nous sont soumises.

Nous confirmons que ce choix politique que vous faites ne correspond pas à ce que nous ferions. Nous sommes en profond désaccord sur ce point.

Les difficultés de recrutement ont aussi des conséquences sur le fonctionnement des services. Lorsque vous pointez des diminutions d'usage de certains services, vous les imputez à un changement de comportement des usagers. Je vois cela comme une interprétation possible, il y en a peut-être d'autres. Il faut peut-être prendre garde à ce que cela ne révèle pas une perte d'attractivité de nos services publics. C'est un point de vigilance à avoir.

Sur un autre aspect que vous mentionnez, sur la baisse de la DMTO, vous avez tout à fait raison sur le strict plan budgétaire, c'est une perte pour le budget de la Ville, pas de doute.

On peut aussi le voir différemment. La Ville avait vécu ces dernières années avec une injection importante de cette manne, et le fait de revenir à des taux plus bas peut aussi apporter un peu plus de stabilité à la vie quotidienne des Isséens. Cela peut aussi réduire cette impression de chantier

permanent qui, certes, est positif pour un certain nombre d'acteurs économiques, mais qui apporte aussi des désagrément à nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

Il faut dire, même si c'est une mauvaise nouvelle que cette DMTO baisse, que vivre de façon permanente avec des taux élevés de cette taxe a aussi des effets pervers. Merci."

Mme LETOURNEL.- "Je vais répondre. Je vais commencer par la dernière question.

La DMTO n'est pas directement liée aux chantiers en cours. Elle peut aussi traduire une rotation moindre du parc immobilier existant, d'achat d'appartements. Souvent les chiffres élevés étaient liés à des transactions importantes sur des locaux d'entreprises. C'est autre chose. On ne peut pas du tout corrélér, comme vous le faites, le nombre de chantiers, qui diminuerait, avec la baisse de la DMTO, même s'il peut y avoir des effets très indirects.

Sur la perte d'attractivité des services, je pense que c'est une mauvaise supposition de votre part. Le niveau des services que nous apportons est en permanence en train d'évoluer et de s'adapter aux besoins de nos concitoyens. Bien évidemment, on peut toujours s'améliorer, comme tout un chacun, mais ce n'est pas du tout le reflet d'une perte d'attractivité des services.

Je laisserai juste après Bernard de CARRÈRE intervenir, le cas échéant, sur cette question. Sur les charges de personnel, je vais laisser Nathalie PITROU intervenir, sachant que sur le premier point que vous évoquez, nous sommes conscients que dans les 33 % comparés aux 59 %, un écart peut être le reflet de certaines activités non gérées en direct par la Ville, certes. Mais cela n'explique pas l'écart de 26 % entre les deux. Nous ne nous sommes pas livrés à l'exercice pointilliste d'aller vérifier à quel taux d'externalisation correspondent 59 % *versus* le nôtre.

C'est simplement le reflet d'une efficacité supplémentaire des équipes de la Ville et d'une bonne maîtrise de ces dépenses, eu égard à une gestion, là encore rigoureuse, des ressources humaines. Je vais laisser Bernard CARRÈRE et Nathalie PITROU compléter, si vous le permettez."

M. le Maire.- "Accordé."

M. de CARRÈRE.- "Juste deux mots sur les effectifs scolaires qui sont, sur la Ville, en très légère augmentation, mais c'est un peu contrasté, avec une augmentation sur le lycée et les collèges et une baisse sur les écoles élémentaires. Cette baisse avait déjà été constatée au moment du covid comme dans l'ensemble des communes de l'Île-de-France et du centre de l'Île-de-France en particulier.

Sur l'année scolaire 2023-2024, il a été constaté sur Issy-les-Moulineaux une stabilité des effectifs dans les écoles élémentaires. Cela a été dû aux effets des premiers logements livrés sur Léon-Blum, mais surtout à la livraison des bâtiments de la ZAC Cœur de Ville, avec l'école Françoise Giroud. Cela nous a permis de stabiliser nos effectifs.

Sur l'attractivité de nos services, je regarde toujours un chiffre avec beaucoup d'attention, c'est le taux de fréquentation de la restauration scolaire. Ce taux est en augmentation. J'avoue que j'avais une interrogation sur l'impact du télétravail, savoir s'il aurait un impact sur le taux de fréquentation. Il en a eu, à un moment donné, l'année dernière, il n'en a plus. Nous avons un taux de fréquentation de la restauration scolaire maintenant supérieur à celui que l'on pouvait constater avant le covid.

Nos services ne pâtissent pas d'un défaut d'attractivité."

M. le Maire.- "Nathalie."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Je suis un peu étonnée des observations que vous avez formulées. Concernant le pourcentage de la masse salariale, pour ce qui est des externalisations, c'est dans toutes les Villes, nous sommes tous d'accord. Je parle sous le contrôle de Madame SIMILOWSKI, en charge de la petite Enfance, très peu de Villes, en tout cas dans le Département des Hauts-de-Seine, n'ont pas de DSP pour les crèches.

Même en intégrant toutes les équipes du CLAVIM, qui est devenu quasiment un label pour les jeunes de la Ville, Issy-les-Moulineaux reste en dessous du pourcentage de la masse salariale. Je vous confirmerai le chiffre, je crois qu'il approche 42 % en intégrant tous les agents du CLAVIM.

La Ville est certifiée Qualiville. Nous recevons régulièrement des lettres de remerciements et de félicitations de la part des Isséens. C'est la garantie de la qualité qui est assurée par les services de la Ville. Nous avons une équipe d'agents extrêmement fiers de travailler pour la Ville. Je tiens à votre disposition les justificatifs.

Quant à l'attractivité de la Ville, nous avons organisé un groupe de travail avec l'ensemble des adjoints des Villes de GPSO, chargés des Ressources humaines. Pour Issy-les-Moulineaux, nous avons des difficultés à recruter... Pour ce qui relève des différentes observations plutôt négatives que vous avez faites sur notre façon de gérer, les agents sont très fiers, et nous avons une multitude de candidats lorsque des postes sont mis en ligne.

Monsieur le Maire reçoit chacun des candidats, personnellement, ils font l'objet d'auditions après avoir été reçus par les services.

Sur le fait que nous avons la possibilité, et que nous l'utilisons, de recruter des agents contractuels, j'imagine que vous avez lu avec attention les prochaines délibérations, il est question d'un seul agent contractuel, après avoir publié l'annonce pendant plus de six mois sans trouver d'agent titulaire de la fonction publique.

Aujourd'hui, nous accompagnons tous les agents, qui le souhaitent, pour passer les concours ou les examens nécessaires pour qu'ils puissent être stagiaires et ensuite titularisés. Ce n'est pas de notre faute si le levier des salaires de la fonction publique n'est pas libre. Cela dure depuis des années. Il est plus facile de rendre un salaire attractif sur un poste de contractuel que sur un poste de titulaire. C'est indépendant de notre volonté. Vous ne pourriez faire mieux, c'est ainsi, nous sommes tenus par des grilles.

J'espère avoir répondu. Je suis étonnée parce que vraiment les agents sont heureux de travailler pour la Ville. Ils sont accompagnés, comme vous le verrez dans les prochaines délibérations. Nous proposons des accompagnements supplémentaires, un plan de formation adapté et individuel, et nous répondons au plus grand nombre de demandes de formation. Il n'y a pas un CST, où les points ne sont pas votés à l'unanimité par l'ensemble des représentants des organisations syndicales. C'est également un gage.

Je suis très étonnée que vous donniez le sentiment que les agents ressentent un malaise ou ne seraient pas accompagnés comme il le faut sur la Ville. Je vous assure que, pour eux, c'est une grande fierté de travailler pour la Ville. Les Isséens sont très satisfaits des services qui leur sont rendus."

M. le Maire.- "Notre collègue pourrait peut-être aller de temps en temps dans quelques services. Manifestement, vous vous êtes trompé de Ville."

M. VERNET.- "Si vous permettez... Je n'ai pas mis en doute la fierté des agents."

M. le Maire.- "Vous n'avez rien dit du tout. C'était le Far-West. Monsieur TANTI a demandé la parole."

M. TANTI.- "Merci Monsieur le Maire. Sans vouloir me mêler de la discussion précédente : les chiffres donnés en comparatif, c'est sur une strate nationale et ensuite, on nous a parlé de ce qui se passe dans les Hauts-de-Seine où probablement les DSP sont plus importantes que dans la strate nationale dans laquelle nous nous trouvons. Deuxième chose, et j'aimerais qu'on ait confirmation : si je comprends bien, si nous demandons, et nous aimerions connaître les modalités, avons-nous le droit d'aller visiter des services de la Ville ?"

M. le Maire.- "Demandez l'autorisation à l'adjoint. C'est lui qui répondra."

M. TANTI.- "OK."

M. le Maire.- "Vous y avez accès en tant que contribuable et administré."

M. TANTI.- "Merci."

M. le Maire.- "Les gens sont très contents. Ils vont être surpris de vous voir car je crois que dans la plupart, vous n'y allez pas souvent."

Autres questions ?"

M. TANTI.- "Attendez. Quelques réactions sur le budget."

Quelques chiffres concernant le budget 2024, qui s'élève, comme cela a été indiqué à 258,4 millions, au total, ce qui fait sur la base de 69 282 habitants dont vous vous êtes vanté le 4 janvier, 3 730 € par habitant, ce qui est loin d'être négligeable. L'augmentation par rapport à 2023 est de 10,25 % puisqu'il n'était que de 234,4 millions d'euros. Cela fait une augmentation sur 2024 de plus de 10 % du budget.

Les 258,4 millions d'euros se répartissent en section de fonctionnement. Nous avons 192,8, soit plus 7,6 % par rapport à 2023. On était à 179 millions d'euros.

La section d'investissement, c'est 85,8 millions, soit 18,8 % de plus par rapport à 2023 où ce n'était que de 55,4 millions d'euros.

On voit une croissance des dépenses importante alors que l'on nous indique des économies de l'ordre de 3 %.

Pour la section de fonctionnement, compte tenu de l'inflation estimée à 3,9, cela aurait dû entraîner une petite hausse de la section de fonctionnement. Parce que plus 3,9 moins 3 –on va me dire que je cumule des carottes et de navets– mais excusez-moi, d'un côté, on me dit faire 3 % d'économies et, par ailleurs, que l'inflation est de 3,9 %. Là-dessus, cela fait un peu plus de 1 alors que l'on a plus 7,6 %. Je cherche à comprendre comment on y arrive."

M. le Maire.- "Nous, nous essayons de vous comprendre, cela devient difficile."

M. TANTI.- "Oui, que voulez-vous, les chiffres ne sont pas toujours compréhensibles par tous. Quant aux apports des nouveaux impôts, en 2023, la taxe foncière a rapporté un peu plus de 71 millions d'euros pour un peu moins de 60 millions d'euros en 2022.

La seule hausse des valeurs locatives aurait permis d'avoir 4,2 millions d'euros de plus, hors dynamique des bases. On a vu qu'il y aura, peut-être pas encore cette année, mais dans les deux années à venir, une forte dynamique des bases.

En conséquence, les augmentations des taux n'étaient pas nécessaires l'année dernière et leur maintien, cette année, est inutile. En fait, vous engrangez des bénéfices sur le dos des Isséens alors que ceux-ci ont, comme presque tous les Français, des difficultés financières et cette ponction supplémentaire les impacte de manière discriminatoire.

Il est probable que la Ville aurait peut-être eu un besoin d'augmenter les impôts en 2025 et 2026 mais votre grande stratégie électorale vous empêche de faire les choses au moment où elles sont nécessaires. Vous préférez les anticiper de telle sorte que votre système d'endormissement de la population porte ses fruits lorsque vous vous représenterez devant les électeurs."

M. le Maire.- "C'est un scoop, ça !"

M. TANTI.- "Si les années précédentes, notre vote était principalement de principe..."

M. le Maire.- "C'est un souhait de M. TANTI."

M. TANTI.- "...cette année, ce sera un vote négatif principalement sur le fond, notre vote contre les hausses d'impôts de l'année dernière était donc totalement justifié."

M. le Maire.- "Mme LETOURNEL n'a pas répondu. Attendez qu'elle ait répondu. Vous voyez que vous êtes de mauvaise foi ! Édith, pouvez-vous répondre à cette interprétation ?"

Mme LETOURNEL.- "Je rappelle la comparaison, il est inapproprié d'additionner des choux et des carottes, parce que les montants d'investissement peuvent varier d'une année sur l'autre. C'est à considérer en fonction de l'évolution et de l'intensité de l'investissement que l'on doit mener pour les programmes en cours.

Les chiffres que vous donnez, en début de votre intervention, sont inappropriés.

Je vous renvoie à la page 7 du document de présentation du budget 2024 où, puisque l'on compare 2023 et 24, l'on indique bien les taux d'augmentation que je vous ai précisés, à savoir 1,5 % d'augmentation des charges de fonctionnement. C'est le repère principal, c'est la masse la plus importante.

Je vous ai expliqué les différentes variations, vous n'avez peut-être pas entendu. Vous avez voulu faire vos chiffres dans votre coin. C'est tout sauf clair si on ne se réfère pas aux véritables chiffres.

Pour revenir à votre argument phare du moment que vous répétez à l'envie : on ne prévoit pas à l'avance la manière dont les choses vont se dérouler. Il y a un an, nous étions dans la vague forte d'inflation. Les impacts de la crise énergie s'étaient manifestés en 2022.

Vous ne le savez peut-être pas, mais nous avons eu du mal à joindre les recettes et les dépenses courant 2022, parce que l'on voyait les dépenses d'énergie augmenter de manière très sensible, même si on cherchait à mettre en place des mesures d'économie. Pour autant, nous n'avons aucune

certitude sur les évolutions du futur. Ce n'est pas la première année que nous disons que les recettes progressent moins vite que les dépenses. Ce n'est pas nouveau.

Je ne vais pas refaire l'histoire. Nous en avons suffisamment parlé, il y a un an, au moment où nous avons voté l'augmentation des taux de taxe foncière. C'était nécessaire, et cela a été une bonne décision de le faire à ce moment-là. Cependant, votre stratégie consistant à dire : « on le vote au dernier moment, parce que l'on ne sait pas », c'est tout sauf lisible. C'est de la gestion de coin de table qui, en l'occurrence, ne permettrait pas de financer nos investissements.

Je rappelle ce que j'avais indiqué, cela paraît évident, mais peut-être pas à vous, lorsque l'on emprunte des sommes, il faut pouvoir les rembourser. Ce n'est pas parce que l'on emprunte que c'est fini. Pour les rembourser, il faut générer un autofinancement. Dans les années 2020, 2022, notamment du fait de l'effet du covid, qui a perturbé l'équilibre des finances, nous n'avions pas un autofinancement suffisant.

C'est notre volonté que nous affirmons désormais régulièrement que de pouvoir générer un excédent finançant nos investissements, cela n'enlèvera rien au fait, de temps en temps, de recourir à l'emprunt comme en 2022.

On ne peut pas le faire si les comptes ne sont pas suffisamment équilibrés et ne génèrent pas d'autofinancement pour rembourser. Cela vous a peut-être échappé, vous n'avez peut-être jamais emprunté ou connu de gestion d'entreprise digne de ce nom, où forcément la question se pose de manière pragmatique. Arrêtez de nous donner des leçons. Vous n'êtes pas en mesure d'anticiper et de gérer des masses de cette ampleur, quand on voit les raisonnements, à court terme et sur un coin de table, que vous dressez à notre rencontre."

M. le Maire.- "Vous avez provoqué Édith, inutilement."

M. TANTI.- "Je peux ajouter un mot, Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "M. LEFÈVRE a demandé la parole."

M. LEFÈVRE.- "Monsieur TANTI, vous ne cessez pas de nous étonner. Vous êtes un financier censé être averti. Quand vous dites que le budget de fonctionnement est de 192 millions, vous n'êtes pas sans savoir qu'ils sont artificiellement gonflés de 40 millions. Il y a les sommes que nous recevons de la MGP et du transfert de la CVAE et les sommes que nous payons à GPSO du fait du transfert d'un certain nombre d'activités.

En net, la réalité économique du budget de fonctionnement, n'est pas 192 millions d'euros mais de 152 millions d'euros environ. Si vous divisez la somme par le nombre d'habitants, Monsieur VERNET –et dans ce budget de fonctionnement, vous avez de façon consolidée, les subventions payées au CLAVIM, les subventions d'équilibre aux délégués, c'est une réalité économique des choses–, vous obtenez un ratio qui situe la Ville dans les très bonnes Villes, très bien gérées de façon incontestable et objective. Cela me permet de replacer votre propos dans un cadre objectif."

M. le Maire.- "Merci.

(M. TANTI demande la parole.)

Vous avez pris la parole longuement. Vous nous avez assez endormis !"

M. TANTI.- "J'aurais souhaité, Monsieur le Maire, éteindre certaines contre-vérités."

M. le Maire.- "Oui, si Mme LETOURNEL en est d'accord. Elle vous répondra de toute façon."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire, je me suis reporté, et M. LEFÈVRE a apporté les précisions, aux chiffres qui nous avaient été présentés l'année dernière lors du vote du budget. L'année dernière, sur le vote du budget, la section de fonctionnement, y compris l'argent qui rentre et qui sort de la CVAE, était de 179 millions d'euros. Cette année, on nous dit 192,6 millions d'euros. Je constate que cela fait 7,6 % d'augmentation entre ce qui nous a été présenté, l'année dernière, et cette année.

Deuxièmement, Madame LETOURNEL, j'ai eu une très longue carrière, puisqu'elle a duré 48 ans précisément, et vous ne savez pas ce que j'y ai fait. J'ai fait probablement plus de financement d'entreprise que vous !"

M. le Maire.- "Bien. Édith a droit à la réponse."

Mme LETOURNEL.- "Tout dépend de la manière dont on compare les chiffres. En termes de fonctionnement, il y a des agrégats différents. C'est pourquoi je vous renvoie à la page 7 du document, parce que là, vous avez des chiffres comparés entre 2023 et 2024.

Je suis désolée, nous n'avons pas changé le budget 2023 pour autant. Parfois, des décisions modificatives peuvent impacter. Cela a été le cas, certainement, mais dans une moindre mesure. Les chiffres que vous prenez, sortis de je ne sais où, sont à revoir. C'est sorti d'un document ancien. Mais si ce n'est pas le même agrégat, on ne compare pas les mêmes choses. Reprenez les chiffres qui sont dans le document, qui vous a été remis, et si cela ne vous convient pas, demandez des explications.

Ne le contestez pas parce que c'est celui qui correspond au budget 2023 que nous avons comparé avec le nouveau budget 2024, qui vous est présenté.

En tout cas, en termes de financement d'entreprise, le raisonnement que je vous ai exposé tout à l'heure reste valable : on ne gère pas à la petite semaine comme vous semblez vouloir le suggérer."

M. le Maire.- "Sur un coin de table, a dit Édith.

Mes chers amis, le débat vous a satisfaits. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Tous ! Formidable.

Abstentions ? Adopté.

Après le vote, l'appariteur doit passer pour la signature du budget"

Le Conseil municipal :

ADOpte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitres à chapitres, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Adopté par 39 voix

Ont voté contre : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MERAU.

4 Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales - Année 2024

M. le Maire.- "Point n° 4, la fixation des taux d'imposition des contributions directes locales. Édith va parler, je le dis pour ceux qui ont encore des choses à lui dire ou des insultes à proférer. Édith, les taux d'imposition."

Mme LETOURNEL.- "Cela va être rapide, il n'y a pas de changement entre les taux 2023 et 2024."

M. le Maire.- "Attention. Nous avons un public très attentif."

Mme LETOURNEL.- "Il ne devrait pas y avoir de commentaires ou questions pièges parce qu'en l'occurrence, nous n'augmentons pas les taux d'imposition. Ils restent stables en 2024, par rapport à 2023."

M. le Maire.- "Des questions ?

Quand même, ce n'est pas la peine de dire que cela ne bouge pas, il y a une question."

M. TANTI.- "C'est juste pour dire..."

M. le Maire.- "Juste pour un petit mot..."

M. TANTI.- "Dans la logique de ce que nous avons déjà dit, nous voterons contre ces taux car inutilement élevés."

Mme LETOURNEL.- "Nous sommes dans la moyenne des Villes de notre taille. Arrêtons de considérer que c'est élevé. Nous sommes dans la moyenne des Hauts-de-Seine."

M. LEFÈVRE.- "Juste un mot, cher collègue."

M. le Maire.- "Si Édith est d'accord..."

M. LEFÈVRE.- "Si nous n'avions pas augmenté la taxe foncière, l'année dernière, nous aurions eu un taux d'épargne un peu bas, ce taux n'aurait pas permis l'autofinancement requis. Le bon taux d'autofinancement est de 59 %, nous sommes à 47 %. Ce n'est pas excessif."

Par rapport à notre politique d'investissement, c'est le financier d'entreprises qui vous parle, mon cher collègue..."

M. le Maire.- "Pourquoi dites-vous cela à M. TANTI ?"

M. LEFÈVRE.- "C'est une simple allusion. Cette augmentation de taxe foncière, permet d'assurer cet autofinancement et, le cas échéant, un taux d'épargne qui permet d'emprunter pour ajuster ce qu'il faudra, est encore une fois un signe de bonne gestion."

M. le Maire.- "Nous devons voter"

Avis contraires ? L'autre partie ne vote pas... il y a une scission.

Abstentions ? Adopté, sauf par la droite extrême, là-bas."

Le Conseil municipal :

FIXE, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année 2024 :

	Taux 2024
Taxe d'habitation	17,74 %
Taxe foncière bâti	23,99 %
Taxe foncière non bâti	7,84 %

Adopté par 42 voix

Ont voté contre : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.

5 Subventions aux associations pour l'année 2024

M. le Maire.- "Point n° 5, les subventions aux associations. Je rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux intéressés ne participent pas au débat, ni au vote des subventions concernées. Édith."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire."

Comme tous les ans, nous allons donc à présent voter les subventions qui seront attribuées aux différentes associations de la Ville. En décembre, nous avons attribué une avance à certaines d'entre elles pour qu'elles puissent continuer à fonctionner de manière fluide, avant d'attendre le versement de ces subventions.

Un tableau annexe indique les informations pour chaque association concernée, en les regroupant par domaines et délégations. Cela intègre des précisions sur les personnels mis à disposition, qui font l'objet d'une subvention spécifique, puisque ce sont des agents de la Ville mis à disposition de certaines associations. Ces montants complémentaires seront ajustés en fonction des mises à disposition réellement effectuées.

Vous voyez un commentaire sur le Comité des œuvres sociales pour lequel un ajustement est effectué, lié à un certain nombre de prestations et de services rendus par le COS pour le compte de la Ville sur l'année 2023. Ils vont, en quelque sorte, être remboursés, ajustés dans le cadre de la subvention 2024.

Il est proposé de voter ces différentes subventions, sachant qu'un certain nombre de personnes citées dans la délibération, ne prendront pas part au vote, ni au débat.

Voilà pour la présentation de cette délibération."

M. le Maire.- "Vous n'êtes pas intéressée aux questions, madame ? Je vous pose la question, parce que c'est dans le Code."

Mme VESSIÈRE.- "Je ne suis pas citée."

M. le Maire.- "C'est vous qui pourrez me le dire, il n'y a pas votre nom."

Mme VESSIÈRE.- "Rien ne m'empêche de poser des questions. Je ne suis pas concernée par le fait de me retirer de cette délibération."

M. le Maire.- "Je vous dis que, dans le texte, les conseillers intéressés ne participent pas au débat, ni au vote."

Mme VESSIÈRE.- "Je ne suis pas intéressée."

M. le Maire.- "Vous n'êtes rien."

Mme VESSIÈRE.- "Comme je ne suis rien, je vais quand même poser une question, et faire quelques commentaires, puisque c'est votre point de vue."

Les différentes subventions appellent quelques commentaires ou questions pour étayer notre vote. La subvention de 19 750 euros pour La Biennale est la plus élevée du registre culturel. Elle correspond à 39 500 euros pour son organisation tous les deux ans. Combien de visiteurs sont venus la voir cette année, sachant qu'elle a duré du 13 septembre au 12 novembre ?

Dans le registre sportif, pourquoi une augmentation..."

M. le Maire.- "Attendez que l'on vous réponde. On va vous répondre individuellement."

Mme VESSIÈRE.- "J'ai plusieurs questions, monsieur."

M. le Maire.- "Nous n'allons pas suivre toute votre litanie. Par respect, le maire adjoint concerné répond à chacune de vos questions."

Mme VESSIÈRE.- "Non, mais... Je tiens à poser... Il y a toute une liste d'associations concernées..."

M. le Maire.- "Il vous répondra à chaque fois."

Mme VESSIÈRE.- "C'est parfait."

M. le Maire.- "Merci, madame !"

Mme LIADZE.- "La Biennale est un franc succès avec effectivement, tous les deux ans, un véritable événement. Nous vous donnerons les chiffres très exacts."

C'est une belle activité, un beau moment. Au niveau de toute la communication et du rayonnement local et national de la Ville, c'est un franc succès. Nous vous donnerons les chiffres très exacts. Merci beaucoup pour la question, cela me permet de remercier les équipes qui ont participé."

M. le Maire.- "Vous avez droit à vos questions."

Mme VESSIÈRE.- "Il y a quelques avis mitigés sur La Biennale à Issy-les-Moulineaux."

Mme LIADZE.- "Nous n'avons pas eu ces retours."

Mme VESSIÈRE.- "Il faut ouvrir les oreilles. Dans le registre sportif, pourquoi une augmentation de 32 000 euros est-elle accordée au Biga Muay Thai Club, sachant que ce club est très ancien, donc pas à ses premières demandes de subvention ? Et sur la fiche disponible *via* le site de la Ville, on lit qu'il y a 230 adhérents dont 40 filles ou femmes."

Mes autres questions sont relatives au sport, je pense que je vais les intégrer. Concernant le foot, la Ville dispose de trois clubs, que je nomme par ordre de présentation, sans choix de ma part : L'académie Diomède, dans un domaine particulier, dont la subvention baisse de 25 % pour tomber à 7 500 euros, mais qui a, certes, des sponsors ; l'association ARARAT qui aurait 350 licenciés d'après la fiche que l'on trouve sur le site de la Ville et dont la subvention augmente de 14 500 euros pour atteindre 96 000 euros, soit une hausse de 25 % ; le Football Club d'Issy-les-Moulineaux, qui aurait 1 000 licenciés toujours sur la fiche que l'on trouve sur le site de la Ville, dont la subvention baisse de 23 500 euros, de 18 %, pour atteindre 205 000 euros. Cela donne des ratios différents par adhérent suivant que l'on prend tel ou tel club. Comment expliquez-vous ces hausses et ces baisses ?

Dans une moindre mesure, on peut s'étonner que la subvention d'Issy Triathlon baisse de 75 000 à 71 000 euros, alors que c'est un club dynamique de 660 membres avec une vraie école de formation. Alors que vous organisez la traversée à vélo Issy-Weiden pour les 70 ans de ce jumelage, et que c'est grâce à ce club que la même traversée avait pu se tenir pour les 60 ans, pourquoi cette baisse ?"

M. RIGONI.- "Je vais vous répondre d'une manière plus globale. Une subvention pour un club d'une année sur l'autre n'est pas liée au nombre d'adhérents.

Elle correspond à la situation d'un club qui a besoin d'investir dans une politique sportive spécifique. Elle peut faire de l'insertion, elle peut chercher à faire de la compétition à plus haut niveau. Une subvention change, d'une année sur l'autre, et est adaptée en fonction de la situation.

Vous me parlez d'Issy Triathlon, j'ai assisté à l'Assemblée générale, la semaine dernière. Ce club a une trésorerie suffisante pour passer sans problème un exercice, qui est parfois plus compliqué pour une autre association. Cela veut dire que nous allons piloter et envoyer l'argent public des Isséens au bon endroit. Une subvention supplémentaire pour Issy Triathlon, alors que sa trésorerie est suffisante, n'aurait pas de sens Voilà comment nous fonctionnons.

Sur le premier club, un champion d'Europe va aller aux Jeux Olympiques, nous allons effectivement aider le club dans cette direction. Cela va lui permettre d'aider son champion. Nous espérons qu'il nous ramènera une médaille.

Une subvention n'est pas acquise d'une année sur l'autre. Autre exemple, le Tennis Club d'Issy-les-Moulineaux, a en réserve, je crois, 350 ou 400 000 euros. Tous les ans, nous baissions la subvention, nous préférons l'envoyer à des clubs qui en ont besoin."

M. le Maire.- "Voilà, madame."

Mme VESSIÈRE.- "J'avais trois autres questions sur le foot. Nous comprenons parfaitement la réponse, nous sommes lucides sur le fait qu'une subvention n'est pas stable. C'est simplement une question pour avoir la justification du changement, il n'y a aucune critique.

Idem sur le foot. Pourquoi l'un baisse, l'autre monte ? C'est simplement pour comprendre la raison précise pour chaque club."

M. RIGONI.- "Vous venez de vous répondre vous-même, avec ma réponse précédente."

Mme VESSIÈRE.- "Quelles sont les causes particulières pour les clubs de foot. Pour le reste, nous avons parfaitement bien compris."

M. RIGONI.- "La situation financière des clubs change d'année en année en fonction des cotisations. Nous ajustons les subventions et parfois, nous accompagnons quand il y a une politique d'investissement spécifique sur le club."

M. le Maire.- "Avez-vous d'autres questions pour conclure ? Pas de question.

Nous passons au vote de ces subventions, en rappelant que les conseillers intéressés ne participent ni au débat, ni au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté, unanimité. Nous vous félicitons pour les associations."

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération.

DIT que le versement des subventions complémentaires est conditionné au respect des termes des conventions de mise à disposition de personnel municipal conclues entre la Ville et les associations concernées.

DIT qu'un mandatement d'un montant de 67 058 € sera émis par la Ville au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales au titre des prestations réalisées en 2023.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au débat et au vote de certaines subventions :

- M. GUILCHER pour la subvention à l'association Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) des Hauts-de-Seine
- M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme LIADZE, M. DAOULAS, Mme BERNADET et Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM)
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES pour la subvention à l'association Issy Tourisme International
- M. GUILCHER, Mme PITROU, Mme BERNADET et Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET, M. DAOULAS et Mme LIADZE pour la subvention à l'Espace Icare
- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme THIBAUT et Mme GIACOMETTI pour la subvention à l'association Issy Solidaires
- M. GUILCHER, M. RIGONI, Mme BERNADET, M. SINSOLIEUX et M. DORANGE pour la subvention à l'association Issy Seniors
- M. DE CARRERE, M. ROUSSEL et M. COURCELLE-LABROUSSE pour la subvention à l'Association Familiale Catholique d'Issy-les-Moulineaux
- M. SANTINI pour la subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi
- M. KALASZ pour la subvention à l'association Issy-les-Moulineaux Volley Ball (IMVB)
- M. Alain LEVY, M. BERANGER et M. Guillaume LEVY pour la subvention à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) Sud 92.
- M. KHANDJIAN et Mme HELARY-OLIVIER pour la subvention à l'association Les Amis de la Gendarmerie.
- M. SANTINI pour la subvention à la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité d'Issy-les-Moulineaux
- Mme GARRIGUES pour la subvention à l'Association des Pères de Familles Espagnoles Emigrées en France
- M. Alain LEVY pour la subvention à l'association Foyer de Jeunes Travailleurs « Les Jeunes de la Plaine »
- Mme VERGNON pour la subvention à l'association Arcole
- M. Alain LEVY pour la subvention à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine

SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

DELEGATIONS	ASSOCIATIONS	Subvention 2023	Subvention 2024
ACTION SOCIALE ET HANDICAP	ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	1 000 €
	COMITE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	2 000 €	2 000 €
	JOKER VIVONS LE HANDICAP AUTREMENT	200 €	Aucune demande
	JUSTE POUR SON SOURIRE	1 000 €	500 €
	L'ENFANT BLEU	0 €	10 000 €
	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	1 500 €	2 000 €
	LES RESTAURANTS DU COEUR DES HAUTS DE SEINE	Aucune demande	2 000 €
	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION SOCIALE	500 €	500 €
	UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92	10 000 €	8 000 €

	UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS) DES HAUTS DE SEINE - MAD	0 €	4 330 €
AFFAIRES MILITAIRES	LES AMIS DE LA GENDARMERIE	300 €	300 €
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR COMITE D'ISSY LES MOULINEAUX	300 €	300 €
COMMERCE, ARTISANAT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES EPINETTES ET DE LA RUE DE L'EGALITE	3 000 €	3 000 €
	ISSY MAIRIE COMMERCE	21 140 €	22 400 €
COMMUNAUTE ARMENIENNE	ASSOCIATION CIVILE ARMENIENNE	3 000 €	2 300 €
	BALLET ARMENIEN NAVASART	1 500 €	1 500 €
	CROIX BLEUE DES ARMENIENS DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
	HAMASKAÏNE HAUTS-DE-SEINE	1 000 €	1 000 €
	JEUNESSE ARMENIENNE DE FRANCE (JAF)	1 000 €	1 000 €
	MAISON ARMENIENNE CULTURELLE ET ARTISTIQUE	3 000 €	3 000 €
	SOLIDARITE PROTESTANTE FRANCE-ARMENIE	1 500 €	1 500 €
COMMUNAUTE JUIVE	CENTRE CULTUREL D'ISSY LES MOULINEAUX	16 200 €	17 000 €
CULTURE	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ET L'INSERTION (PHILIA)	200 €	200 €
	ATELIER ART ET PARTAGE	1 000 €	1 000 €
	COMPAGNIE DE LA GUILDE	300 €	250 €
	COMPAGNIE DE L'INSTANT	Aucune demande	500 €
	COMPAGNIE DU CHAT DU CHESHIRE	1 100 €	1 000 €
	COMPAGNIE DU SAUTE-RUISSEAU	266 €	200 €
	COMPAGNIE FLIES	2 000 €	2 000 €
	COMPAGNIE L'INTIME	4 700 €	5 000 €
CULTURE	COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	1 174 €	900 €
	ENSEMBLE VOCAL GO'JAZZ	1 100 €	1 000 €
	ENSEMBLE VOCAL SYMPHOLIES	1 390 €	1 300 €
	GAM'Z	1 080 €	1 000 €
	HISTOIRE ET RECHERCHES D'ISSY LES MOULINEAUX (HISTORIM)	1 500 €	1 500 €
	IMPROGLIO	865 €	700 €
	LA BIENNALE D'ISSY	19 750 €	19 750 €
	LA COMPAGNIE LE RIDEAU REPRISE	266 €	250 €
	LES ARCHES	9 090 €	9 000 €
	LES MOMENTS DE L'INSTANT	443 €	400 €
	LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS DE SEINE	500 €	500 €
	MUSIQUE EN GRANDES ECOLES	500 €	400 €
	PIGMENTS ET ARTS DU MONDE	1 000 €	800 €
	THEATRE DE L'EQUINOXE	1 500 €	1 500 €
THEATRE DES AM' D'ISSY ET D'AILLEURS	500 €	480 €	

	ZOOM 92130 PHOTO CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 800 €	1 300 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	PIKPIK ENVIRONNEMENT	10 000 €	15 000 €
EDUCATION	AMICALE DES PARENTS INDEPENDANTS	300 €	300 €
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX (PEEP)	1 000 €	1 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VICTOR HUGO	2 000 €	1 750 €
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE IONESCO	1 000 €	1 000 €
	UNION LOCALE DE LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (FCPE)	1 000 €	1 000 €
FINANCES	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (CLAVIM)	7 551 823 €	7 753 449 €
	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (CLAVIM) - MAD	883 414 €	1 063 195 €
	ESPACE ICARE	655 750 €	655 750 €
	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	135 000 €	135 000 €
	SEINE OUEST INSERTION (SOI) - MAD	25 750 €	26 255 €
PETITE ENFANCE	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	68 000 €	68 000 €
	ACCUEIL A L'ENFANT	4 000 €	Aucune demande
	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA NAISSANCE	2 000 €	2 000 €
	MULTI ACCUEIL GRENADINE	60 000 €	60 000 €
	SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS	Aucune demande	500 €
SANTE	AMICALE DES MEDECINS D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	ASSOCIATION ISSÉENNE DE SAUVETAGE ET SECOURISME	500 €	500 €
SANTE	CROIX ROUGE FRANÇAISE	6 000 €	6 000 €
	FONDATION ODILON LANNELONGUE	1 500 €	1 000 €
	FRANCE ALZHEIMER HAUTS DE SEINE	2 500 €	2 500 €
	LES BLOUSES ROSES COMITE DE PARIS ET SA PERIPHERIE	250 €	250 €
	MOUVEMENT VIE LIBRE	200 €	200 €
	PROTECTION CIVILE - ANTENNE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES (UNAFAM 92)	400 €	400 €
	VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS HAUTS DE SEINE	400 €	400 €
	ACADEMIE DIOMEDE	10 000 €	7 500 €
	AEROCLUB « LES ALCYONS » D'ISSY LES MOULINEAUX	5 000 €	2 000 €
	ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	17 500 €	15 000 €

SPORTS	ARCOLE	3 000 €	3 000 €
	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	4 000 €	3 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	81 500 €	96 000 €
	AVIA CLUB ATHLETISME	200 000 €	190 000 €
	AVIA CLUB BOXE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	Aucune demande	3 000 €
	BIGA MUAY THAI CLUB	2 000 €	34 000 €
	BILLANCOURT ATHLETIC CLUB CANOE KAYAK SEVRES ISSY LES MOULINEAUX	6 500 €	4 000 €
	CHEMINS D'ISSY ET D'AILLEURS	500 €	450 €
	CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE PRISMA	5 000 €	5 000 €
	ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	165 000 €	160 000 €
	FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	228 500 €	205 000 €
	FREE TOUCH RUGBY	3 600 €	1 000 €
	GROUPE ISSÉEN DE FOOTBALL TENNIS	450 €	450 €
	ISSY BASKET CLUB	33 000 €	30 000 €
	ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	30 000 €	27 000 €
	ISSY ESCALADE	10 000 €	10 000 €
	ISSY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (GRS)	14 500 €	15 600 €
	ISSY HANDBALL MASCULIN	80 000 €	81 000 €
	ISSY SAKURA ACADEMY	10 000 €	9 000 €
	ISSY TRIATHLON	75 000 €	71 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB (IMBC)	135 000 €	133 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	16 000 €	8 000 €
	ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	13 500 €	15 000 €
LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES	80 000 €	77 000 €	
SPORTS	PETANQUE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	5 000 €	3 000 €
	RUNNING NATURE ET DETENTE	0 €	2 000 €
	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	40 000 €	25 000 €
TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES	ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLES ESPAGNOLES EMIGRÉES EN FRANCE	450 €	450 €
	LES AMIS DE SONGOU MAN	1 800 €	1 800 €
VIE DES FEMMES	CIDFF 92/SUD	18 000 €	18 000 €
	ASSOCIATION ACCUEIL-LOISIRS-CULTURE	500 €	500 €
	ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES DES HAUTS DE SEINE (ADAVIP 92)	2 000 €	2 000 €
	ASSOCIATION DE L'AUMÔNERIE CATHOLIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX	2 400 €	2 300 €
	ASSOCIATION DE LIAISON D'ISSY-LES-MOULINEAUX (ALIM)	4 200 €	4 200 €
	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES	51 000 €	51 000 €

VILLE NUMERIQUE, VIE ASSOCIATIVE, PREVENTION- SECURITE	ASSOCIATION IMARGE	4 000 €	4 000 €
	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX (COS)	1 185 028 €	1 255 500 €
	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX (COS) - MAD	93 539 €	97 878 €
	FAMILLE ACCUEIL SURDOUÉS	1 800 €	1 800 €
	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS « LES JEUNES DE LA PLAINE »	5 000 €	5 000 €
	ISSY SENIORS (OIPA)	70 000 €	70 000 €
	ISSY SENIORS (OIPA) - MAD	185 516 €	161 504 €
	ISSY SOLIDAIRES (CIB)	1 200 €	1 200 €
	ISSY SOLIDAIRES (CIB) - MAD	4 082 €	3 492 €
	ISSY TOURISME INTERNATIONAL	538 000 €	576 080 €
	ISSY TOURISME INTERNATIONAL - MAD	42 074 €	43 371 €
	LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (LICRA) SUD 92	2 000 €	2 000 €
	MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTS DE SEINE	1 000 €	1 000 €
	PERSONAL COMPUTER AIDE SÉMINAIRE SAINT SULPICE	300 €	300 €
	PHOTOFORT	500 €	450 €
	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	4 500 €	4 500 €	
TOTAL HORS MAD	11 818 015 €	12 100 309 €	
TOTAL MAD	1 234 375 €	1 400 025 €	
TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	13 052 390 €	13 500 334 €	

Adopté à l'unanimité

6. Participation financière de la Ville au titre des actions de prévention pour l'année 2024 dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

M. le Maire.- "Participation financière de la Ville au titre des actions de prévention. Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- "Cette délibération est habituelle et fait partie des signes marquant de notre Ville qui a toujours agi en faveur de la prévention. Je vais me contenter d'évoquer ces subventions qui vous sont présentées, d'un montant très modéré au regard de l'enjeu derrière et de la mobilisation de différents bénévoles et acteurs éducatifs spécialisés pour agir dans ce sens.

Les axes principaux de notre Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) concernent :

- la prévention de la délinquance, *via* la protection de l'enfance, la réussite éducative et le soutien à la parentalité. Ce sont des choses concrètes et que l'on voit très clairement, ne serait-ce qu'au CLAVIM, l'Espace Parent-Enfant, et différentes actions menées sur le terrain également par d'autres associations ;
- le développement des actions relatives à la tranquillité publique et l'enjeu de responsabilité collective. C'est aussi l'idée du mieux vivre ensemble ;
- le troisième axe, faire du citoyen un acteur de la prévention sécurité, qui rejoint le deuxième, à savoir sensibiliser, responsabiliser chaque citoyen pour qu'il sache être partie prenante de cette prévention sécurité.

J'avoue ne pas connaître les différentes associations en détail, mais on voit bien à chaque fois les différents types d'actions que je viens d'évoquer, et présentées dans le tableau qui suit.

Il peut être intéressant de noter une légère augmentation du budget. C'est léger, on passe de 29 500 à 30 500 euros, soit 1 000 euros de plus.

Cela correspond notamment à l'insertion d'une nouvelle ligne pour le CLAVIM et l'ASTI et un ajustement à la baisse d'autres associations.

Il s'agit bien de l'insertion de deux nouvelles associations, l'ASTI et le CLAVIM, pour des actions concrètes sur le vivre mieux ensemble, la formation des ambassadeurs de la bienveillance et de l'empathie –grand sujet, pas seulement à l'école–, au niveau du CLAVIM.

Il vous est proposé de voter en faveur de ces actions qui, eu égard à un budget modeste, délivrent beaucoup de résultats dans la durée au sein de notre Ville."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. BART.- "La prévention de l'absentéisme scolaire fait partie des domaines que la Ville soutient financièrement et nous nous en réjouissons. Cet absentéisme qui touche, à la fois, le lycée et les collèges peut être à l'origine de véritables décrochages avec des conséquences sociales et professionnelles terribles pour les jeunes qui abandonnent leur scolarité. Sur notre Ville, nous saluons les actions entreprises contre le harcèlement scolaire, qui est un fléau. Nous ne voyons pas dans la liste des celles bénéficiant d'une aide financière, une association prenant en charge la lutte contre l'absentéisme scolaire. Pourtant, nous constatons qu'il y a de plus en plus de jeunes lycéens, voire collégiens, qui traînent dans les rues aux heures scolaires. En lien avec le Département et la Région, auriez-vous des chiffres sur la situation et l'évolution de l'absentéisme dans les collèges et le lycée de notre Ville ?

Y a-t-il sur la Ville une ou des associations qui pourraient contribuer à la lutte contre cet absentéisme scolaire ?"

M. LEFÈVRE.- "Je laisserai Bernard de CARRÈRE compléter sur l'absentéisme dans les établissements scolaires.

Je rappelle deux choses sur ces contrats d'action et de prévention, vous n'avez pas là, l'intégralité du soutien de la Ville à l'ensemble des associations qui agissent dans le domaine de la prévention sur le territoire, tant s'en faut.

L'ASTI, c'est la mise à disposition gratuite de locaux, quatre animateurs du CLAVIM qui participent notamment à l'accompagnement scolaire. C'est un soutien financier de 50 000 euros. Vous avez, dans le budget général de la Ville, l'ensemble des soutiens financiers aux associations qui agissent dans le domaine de prévention. Là, nous sommes dans le cadre strict, institutionnel, de contrats d'actions de prévention. Cela remonte à plus de 25 ans où l'État, pour inciter les Villes à intervenir dans ce domaine, leur avait proposé un accord à 50/50 État/Ville, le tout pour un soutien financier aux associations qui agissaient dans le domaine de la prévention. Au fil des ans, l'État s'est retiré. Aujourd'hui, c'est zéro pour l'État. La Ville a maintenu les 30 000 euros.

Ce montant n'a pas grand sens, rapporté à l'intégralité du soutien de la Ville à ces associations. Je peux vous dire qu'en matière de prévention, le budget est plutôt de 15 millions d'euros que de 30 000 euros.

Les associations concernées dans cette délibération ont déposé des projets spécifiques, dans le cadre réglementaire d'octroi de ces subventions. Par ailleurs, cela ne veut pas dire, Monsieur BART, si vous prenez l'exemple de l'accompagnement scolaire, qu'il n'y a pas d'autres associations qui agissent « lourdement » en matière d'accompagnement scolaire. Issy-les-Moulineaux est l'une des Villes qui fait le plus en France en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire. C'est un des axes forts arrêtés dans le cadre des contrats locaux de prévention de la délinquance, voici maintenant plus de 25 ans. Cela ne date pas d'hier, même si certains découvrent le sujet.

Sur la Ville, plus de 1 200 élèves sont suivis tous les soirs gratuitement. C'est un véritable élément de politique sociale. Ce n'est pas l'apanage de familles en difficulté, mais pour tous les milieux sociaux. Comme vous le dites, cette politique grandement accompagnée par la Ville, se retrouve dans le budget, il n'existe pas de mesure politique qui ne puisse se lire dans le budget. L'accompagnement scolaire, la lutte contre l'absentéisme scolaire, et notamment ce que développe le CLAVIM pour l'accueil de tous les exclus du système scolaire –qui a toute son importance, pour éviter qu'ils ne traînent dans la rue, que la situation s'aggrave et qu'ils ne deviennent des délinquants–, sont une réalité beaucoup plus importante que celle que vous pouvez lire dans ces quelques lignes.

L'ASTI a une très grosse activité d'accompagnement scolaire, notamment à l'égard des populations immigrées, l'Espace Icare, à son niveau et le CLAVIM, principal intervenant dans le domaine."

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ?

Nous passons au vote.

Abstentions ? Avis contraires ?

Adopté. Unanimité. Merci."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la participation financière de la Ville au titre des actions de prévention, dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, pour un montant de 30 450 €, réparti comme suit :

Actions bénéficiant d'une participation financière de la commune		
dans le cadre de la STSPD (en euros)		
N°	INTITULÉ/ACTEUR	VILLE 2024
ACTIONS « CITOYENNETÉ » EN DIRECTION DE LA JEUNESSE		
1	Pièce de théâtre « Suen-Fu » (ALPEGE)	1 630
2	Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté (ASTI)	3 500
3	Vivre ensemble pour vivre mieux et permettre la culture et la laïcité pour tous (ASTI)	2 000
PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE		
4	Formation des élèves ambassadeurs de la bientraitance et de l'empathie / prévention du harcèlement (CLAVIM)	2 000
5	Classe 6ème passerelle (CLAVIM)	2 620
SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ ET À LA PARENTALITÉ		
6	Prévenir les violences au sein de la famille avec le conseil conjugal et la médiation (CLAVIM)	2 600
7	L'Aparté: un lieu d'accueil et de prévention précoce (CLAVIM)	2 100
8	Médiation interculturelle, soutien à la conjugalité et prévention des violence intrafamiliale (ASTI)	3 500
9	Accueil Ecoute - Création - Prévention - Socialisation (IMA'R'GE)	3 500
AIDE AUX VICTIMES		
10	Permanence d'un psychologue à l'Espace Andrée Chedid (ADAVIP-92)	7 000
TOTAL EN EUROS		30 450

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document résultant de la présente délibération.

AUTORISE le versement des participations financières de la commune aux associations ou organismes concernés.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, ne prennent pas part au débat et au vote :

- MM. Lefèvre, Levy, Daoulas, Mmes Bernadet, Liadzé, pour la subvention à l'association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM).

Adopté à l'unanimité

7. Autorisation de signature pour conclure des conventions d'objectifs entre la Ville et les associations

M. le Maire.- "Autorisation de signature pour conclure des conventions d'objectifs entre la Ville et les associations. Édith LETOURNEL.

Là encore, ne participez pas au vote, ni au débat, si vous êtes concerné."

Mme LETOURNEL.- "Il s'agit également d'une délibération habituelle. Elle concerne des conventions d'objectifs qui doivent être signées entre la Ville et les associations dès lors que le montant de subventions accordées est de plus de 23 000 euros. La liste est assez importante.

Ce sont essentiellement une association dans le domaine du tourisme, Issy Tourisme International, une dizaine de clubs sportifs d'envergure, ainsi que le CLAVIM.

Dans les annexes de cette délibération, sont jointes les différentes conventions qui vous permettent d'avoir plus de détails sur les différents engagements et objectifs convenus entre la Ville et ces associations.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs pour 2024."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE le Maire ou le Maire-adjoint délégué à signer les conventions d'objectifs liées aux subventions de plus de 23 000 euros.

Adopté à l'unanimité

III – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER

8. Présentation du budget climat primitif de la Ville pour l'année 2024

M. le Maire.- "Point n° 8, présentation du budget climat primitif de la Ville pour l'année 2024. Tiphaine BONNIER."

Mme BONNIER.- "Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Je viens vers vous pour vous présenter le budget climat primitif de la Ville pour l'année 2024, faisant suite à l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016 dont l'objectif était de limiter le réchauffement climatique à 2°degrés par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, jusqu'à atteindre la neutralité carbone au niveau national à horizon 2050.

La Ville, à partir de 2021, s'est dotée d'un budget climat pour poursuivre les actions menées pour le développement durable par rapport à celles menées depuis déjà plusieurs décennies. Le budget climat de la Ville, comme j'ai pu vous l'exposer depuis plusieurs séances, est un exercice de comptabilité carbone au niveau territorial, dont l'objectif est de comptabiliser annuellement un plafond maximal d'émissions de gaz à effet de serre, comprenant l'ensemble des acteurs publics et privés, et que nous essayons de ventiler par secteurs.

Cela vous a déjà été présenté en décembre. Pour rappel, l'objectif que nous étions fixé sur le précédent exercice était une baisse de 4,1 %, et nous avons obtenu 12,6 %.

C'est une méthodologie un peu complexe puisqu'elle s'exprime en tonnes équivalent carbone, mais vous avez maintenant l'habitude.

Il vous est proposé d'adopter ce budget climat primitif avec une baisse identifiée dans les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel, les déchets et le transport, pour obtenir une baisse globale de 3,5 %. Pour rappel, ce budget climat a été approuvé lors de la Commission.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Si on s'attache aux résultats 2022, le résidentiel reste bon élève, le tertiaire et les transports progressent un peu, s'améliorent, l'industrie aggrave son budget.

Si maintenant on compare les objectifs 2023 que nous avons votés en février 2003, c'était la délibération n° 14, avec les objectifs 2023 recalculés, figurant dans cette délibération, on constate encore que le résidentiel, donc les habitants, restent les super bons élèves, que l'industrie est toujours problématique et que les déchets sont un vrai souci. L'objectif 2023 a dû être augmenté de 4 547 tonnes équivalent carbone, mais si on regarde le réalisé entre 2021 et 2022, c'est à peu près la même hausse, qui était de 4 156 tonnes équivalent carbone. On aurait donc pu s'en douter.

Sur ce budget climat primitif, il peut y avoir des tâtonnements, mais il faudrait en prendre la mesure. Pour les déchets, en 2021 : voté au budget primitif, 17 600 tonnes équivalent carbone, réalisé, 23 694 tonnes équivalent carbone, il y a un grand écart. En 2022 : voté au budget primitif, 17 782 tonnes équivalent carbone, réalisé, 23 627 tonnes équivalent carbone. Cela représente un écart de 6 000 tonnes équivalent carbone à chaque fois. On n'est pas tout à fait dans les bons objectifs.

L'objectif affiché des émissions déchets pour 2024 est de 21 186 tonnes équivalent carbone, ce qui semble difficilement réalisable. C'est dans la rubrique déchets que se trouve le plus grand écart par rapport aux objectifs, comme tous les ans, donc régulièrement les 6 000 tonnes équivalent carbone évoquées sans progrès, pourquoi n'y a-t-il pas de progrès dans cette rubrique ?

D'ailleurs, de quoi est composée la rubrique déchets ? Nous avons demandé les nombres correspondant à la production des déchets dus aux chantiers, particulièrement aux démolitions. Le courriel de Madame BONNIER du 13 mars, qui donnait quelques nombres, précisait qu'il ne s'agissait que d'estimations en ratios nationaux. Votre lettre, Monsieur le Maire, du 6 octobre nous a rassurés puisque vous avez demandé aux promoteurs de faire remonter, dans vos services, les informations en leur possession en matière de déchets et bilan carbone des chantiers réalisés sur la Ville depuis 2020, ce qui devait entraîner la mise à jour du budget climat et du prochain rapport en matière de développement durable. Qu'en est-il ? Quels sont ces chiffres depuis 2020 ? Ont-ils été pris en compte pour 2022 ? Vous avez demandé aux promoteurs de systématiser cette démarche dans tout dépôt de construire pour alimenter en presque « vrais nombres » le budget climat, en avez-vous tenu compte dans ce budget primitif 2024 ?

Nous pouvons accepter les tâtonnements, parce que l'exercice est récent. Nous avons été rassurés par la lettre de M. le Maire d'octobre, relative aux constructions immobilières, mais nous sommes contraints de voter contre ce budget climat puisque la procédure n'a pas été respectée. En effet, le débat d'orientation climatique mentionné sur cette délibération comme ayant eu lieu, n'a en fait pas eu lieu au Conseil du 14 décembre 2023, M. le Maire s'y étant opposé.

Merci."

M. le Maire.- "Alors Tiphaine ? Il n'y a pas eu de débat ? On se noie dans les déchets. Heureusement que Martine VESSIÈRE est là. D'autres questions ?"

M. GRANDCLÉMENT.- "Une question très simple, vous parlez de tonnes équivalent carbone ou CO₂ ? Je précise qu'il y a une différence."

M. le Maire.- "Nous allons vous répondre. D'autres questions ?"

Tiphaine, pour deux questions d'envergure : que deviennent les déchets, du carbone ou du CO₂ ?"

Mme BONNIER.- "Je vais prendre les questions une par une."

M. le Maire.- "S'il vous plaît."

Mme BONNIER.- "La question était assez longue, j'espère ne rien oublier."

Effectivement, le secteur résidentiel est plutôt bon élève, au même titre que les transports qui ont marqué une baisse dans les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, dans les objectifs fixés, j'imagine que vous avez fait le prorata, l'effort demandé au résidentiel est effectivement moins important qu'au tertiaire ou aux industriels.

Peut-être un point de précision sur la partie industrielle. C'est une démarche plutôt globale dans notre budget climat. Les entreprises ou les prestataires, qui nous font remonter l'ensemble des données, ont également cette même méthodologie d'affiner leur comptabilité au fur et à mesure des années.

Sur le côté industriel, GRDF a amélioré sa méthodologie sur les mesures de consommation de gaz, ce qui génère une augmentation importante due notamment à plusieurs nouvelles adresses qui font augmenter cette consommation.

Comme évoqué en Commission, plusieurs immeubles collectifs vont avoir des chaufferies collectives exploitées par Engie ou GRDF, et ces entreprises vont avoir un code NAF industrie. Automatiquement, sachant qu'il y a plusieurs sièges sur la ville, des émissions de gaz à effet de serre seront répertoriées dans le volet industriel important dû à ce côté administratif, ce qui peut être une donnée d'explication.

Néanmoins, là aussi, nous avons contacté GRDF pour avoir une analyse plus fine et des explications appropriées pour que nous puissions reventiler sur le côté territorial.

Sur le volet déchets, effectivement, vous mentionnez les efforts ou les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés. Il faut savoir que, et alors là c'est vraiment dans un souci d'honnêteté intellectuelle et de transparence, l'Ademe a mis à jour sa méthodologie sur laquelle nous sommes calqués, sinon nos résultats seraient bien meilleurs. Il y a eu une réévaluation du coefficient d'émission de gaz à effet de serre à la hausse, ce qui explique les résultats.

Néanmoins, nous le savons, le recyclage aujourd'hui n'est pas suffisant. Il faut une baisse drastique de ces déchets et tendre vers le zéro déchets, si on veut que les objectifs soient respectés ou du moins que les émissions de gaz à effet de serre soient à la baisse.

Le levier de la collecte des biodéchets se met en place progressivement dans la ville, et un plan local des déchets est proposé par GPSO en lien avec l'ensemble des Villes. C'est sur la partie industrielle et la partie déchets de façon générique.

Sur les chantiers effectivement, nous en parlons régulièrement à l'occasion de cet exercice. Nous avons plutôt une donnée nationale et nous faisons un ratio au niveau du territoire. Nous avons bien conscience que ce n'était pas suffisant, et pas seulement pour vous répondre, mais nous permettre d'avoir un exercice fiable. C'est pourquoi Monsieur le Maire a adressé des courriers à l'ensemble des promoteurs de la ville pour leur expliquer la démarche du budget climat, pour les intégrer, et surtout les embarquer dans ce que nous souhaitons faire.

Ce n'est pas une obligation de la part des entreprises de nous répondre sur cet exercice et encore moins de se conformer à notre budget climat. Néanmoins, plus d'une dizaine ont répondu à la sollicitation pour nous remonter leurs données. Force est de constater qu'elles ne sont pas homogènes et uniformes, ce qui nécessite de pouvoir avoir une grille, que nous sommes en train de construire pour avoir des données équivalentes pour qu'un résultat puisse vous être présenté. À l'heure actuelle, on est toujours sur les résultats nationaux ventilés avec un ratio territorial, mais nous comptons évidemment aller plus loin.

La bonne nouvelle, comme je vous l'ai dit, est que les entreprises n'avaient pas d'obligation à nous répondre mais une grande partie ont joué le jeu. Nous allons donc pouvoir créer des liens plus importants avec elles pour qu'elles puissent rentrer dans cette démarche.

Voilà sur les chantiers et notamment la méthodologie qui, à ce stade, n'est pas remontée de façon totalement liée au territoire, mais nous poursuivons les objectifs.

Sur la tonne équivalent carbone, c'est la tonne équivalent carbone."

M. le Maire.- "Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, des précisions ?"

M. KNUSMANN.- "S'agissant des chantiers, Tiphaine BONNIER a bien résumé la situation. Je pense que le sujet avait fait l'objet d'une question de la part de M. TANTI, si je ne m'abuse au précédent Conseil ou à celui d'avant, c'est la réponse que vient de donner Tiphaine, qui avait été fournie. Il n'y a pas d'obligation faite aux entreprises de déclarer leurs tonnages de déchets, et leur influence en termes de CO₂, il s'agit d'une démarche volontariste et vertueuse à laquelle Monsieur le Maire a invité les grands promoteurs.

Cela portera ses fruits, petit à petit parce que cela rentre dans les mœurs, mais cela n'en est qu'au début."

Mme BONNIER.- "En complément, dans le cadre d'un référentiel d'aménagement durable dans le PLUi, c'est l'ensemble de ces questions qui sont étudiées et sur lesquelles nous avons pu travailler, pour ceux qui étaient présents aux ateliers organisés par GPSO sous l'égide de Monsieur le Maire."

M. GRANDCLÉMENT.- "Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "Nous avons répondu."

M. GRANDCLÉMENT.- "La réponse n'est pas exacte. Dans une tonne équivalent carbone, on compte le carbone et dans une tonne équivalent CO₂, on compte le CO₂ or, le CO₂ n'est pas composé que de carbone, la masse atomique de l'ensemble est de 44 et la part de carbone est de 12. Cela fait 11/3, soit 3,66. Non, une tonne équivalent carbone n'est pas égale à une tonne équivalent CO₂. Merci, madame, d'avoir montré que vous ne connaissiez pas votre sujet !"

M. le Maire.- "Merci. Nous passons quand même au vote. Vous avez quelques experts dans la salle, profitez de leurs lueurs."

Mme LETOURNEL.- "Indépendamment de la composition du CO₂, qui est faite essentiellement de carbone, l'usage courant fait que l'on utilise le terme tonne équivalent carbone, mais cela sous-entend tonne CO₂. Quand vous cherchez sur Internet « tonne carbone », cela vous renvoie vers des contenus « tonne CO₂ ». Il y a une sorte d'assimilation, on parle bien de CO₂ dans tout ce qui est collecté et mentionné là. Mais pour des raisons de simplification, on utilise le terme équivalent carbone."

M. le Maire.- "Vous avez trouvé quelqu'un presque supérieur à vous, si j'ose dire.

Nous passons au vote, mes chers amis.

Avis contraires ? Il faut que les écolos notent que vous avez un groupe, ici, qui est contre."

Mme BONNIER.- "Vous votez contre la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire ? Soyons clairs. On est sur le cadre de la procédure, très bien. »

M. TANTI.- "Ne dites pas des choses fausses. Nous votons contre parce que la procédure n'a pas été respectée..."

Mme BONNIER.- "J'ai débattu avec vous en Commission, donc l'argument ne tient pas. C'est noté, nous saurons nous en rappeler le moment venu !"

Mme VESSIÈRE.- "Rappelez-vous en quand vous voulez. Nous votons contre la procédure, pas contre le budget climat primitif."

Mme BONNIER.- "Le résultat est là. "

Mme VESSIÈRE.- "Non, le résultat n'est pas là. Le procès-verbal fera foi, madame."

M. le Maire.- "Vous votez contre le budget."

Mme VESSIÈRE.- "Pas du tout. Nous votons contre parce que la procédure n'est pas légale. Dans la délibération, vous écrivez que l'on vote parce que le débat a eu lieu. C'est écrit. C'est une des avant-dernières lignes, mais le débat n'a pas eu lieu. Que voulez-vous que je vous dise ? Votre délibération est caduque."

M. le Maire.- "On peut répondre, Tiphaine ?"

M. TANTI.- "La réponse vient de vous. C'est vous qui avez interdit tout débat. N'embêtez pas l'adjointe qui était prête à faire le débat, que vous n'avez pas voulu. C'est contre vous que nous votons."

Mme BONNIER.- "Quelques personnes sont contre. C'est ce que je retiens."

Mme VESSIÈRE.- "Dites merci à Monsieur le Maire, Madame BONNIER."

M. le Maire.- "Le débat est clos, madame, vous l'avez dit vous-même.

Nous passons donc au vote.

Avis contraires ? Quatre, c'est noté.

Abstentions ? Adopté.

Vous êtes quand même très minoritaires."

M. TANTI.- "Nous sommes minoritaires parce que..."

M. le Maire.- "Parce que vous l'êtes et que l'on ne veut pas de vous !"

M. TANTI.- "Il ne vous faut même pas la moitié des voix que nous en avons besoin, pour être élu. Vous comprenez ?"

M. le Maire.- "Oui."

M. TANTI.- "Je peux vous faire les ratios quand vous voulez."

M. DAOULAS.- "Vous êtes minoritaires parce que les Isséens n'ont pas voté pour vous."

Le Conseil municipal :

ADOPTE le budget climat primitif de la commune pour l'exercice 2024.

Adopté par 42 voix

Ont voté contre : 4 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Cyrille GRANDCLEMENT.

IV – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU

9. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- "Nous passons au tableau des effectifs. Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "Comme à chaque séance, il s'agit de vous soumettre le tableau des effectifs actualisé systématiquement avec la prise en compte des différents mouvements de personnel et des évolutions.

Nous comptons 961 postes ouverts. Ce tableau a été validé à l'unanimité lors de notre dernier CST, du mardi 23 janvier."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté, unanimité."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 14 décembre 2023	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussit concours avancem ent de grade promotio n interne	Fermeture de poste pour recrutement réussit concours avancem ent de grade promotio n interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	--	--	-----------------------

- Collaborateurs de cabinet

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

- Emplois fonctionnels

A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

- Filière administrative

A	Administrateur	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
A	Attaché hors classe	2	0	0	0	0
A	Attaché principal	24	0	0	1	0
A	Attaché	55	0	0	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	10	0	0	0	0
B	Rédacteur	31	0	0	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	44	0	0	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	34	0	0	0	0
C	Adjoint administratif territorial	57	0	1	0	0
		264	0	1	2	0

- Filière animation

B	Animateur principal de 1ère	5	0	0	0	0
---	-----------------------------	---	---	---	---	---

	classe					
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	5	0	1	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	2	0	0	0	0
		18	0	1	0	0

• Filière technique

A	Ingénieur principal	3	0	1	0	0
A	Ingénieur	7	0	0	0	0
A	Ingénieur hors classe	1	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Technicien	2	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	0	0	1	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	80	0	0	1	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	10	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	69	0	1	0	0
C	Adjoint technique territorial TNC	30	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	20	0	0	0	1
C	Agent de maîtrise	33	1	0	1	0
C	Agent de maitrise TNC	1	0	0	0	0
		272	1	2	3	1

• Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

• Filière culturelle

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (patrimoine)	1	0	0	0	0

A	Attaché principal territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	5	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	8	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	13	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique TNC	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	10	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	9	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	7	0	0	0	0
		77	0	0	1	0

● **Filière médico-sociale**

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	1	0	0	0	0
A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux	2	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	4	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	2	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	15	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	31	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	30	0	0	0	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	51	0	1	0	0

C	Agent social principal de 1ère classe	11	0	0	1	0
C	Agent social principal de 2ème classe	26	0	1	0	0
C	Agent social	82	0	2	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	14	0	0	2	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15	0	1	0	0
		293	0	5	3	0

• **Filière police municipale**

A	Directeur de police municipale	1	0	0	0	0
B	Chef de service de police municipale	2	0	0	0	0
C	Brigadier	12	0	0	0	0
C	Gardien-brigadier	6	0	0	0	0
		21	0	0	0	0
		961	1	9	9	1

Effectifs après la modification du 12 octobre 2023	961
Création de Poste	1
Ouvertures de Postes	9
Fermetures de Postes	9
Suppression de Poste	1
Nouveaux effectifs	961

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

10. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par un agent contractuel.

M. le Maire.- "Point n° 10, modification du tableau des emplois, Nathalie."

Mme PITROU.- "Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit également d'une délibération à laquelle vous êtes familiarisés, qui vient préciser pour chacun des 961 postes, que vous venez de valider, le service, le cadre d'emploi et l'intitulé précis.

Il s'agit également d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, puisque malgré les recherches actives, la DRH n'a pas pu sélectionner un agent de la fonction publique sur ce poste. Ce point a également été voté à l'unanimité lors de notre dernier CST."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexés à la présente délibération.

APPROUVE l'ouverture à la voie contractuelle du poste permanent de Responsable du pôle élections et identité au sein du service de l'Etat Civil, sur le grade d'attaché territorial, à temps complet, pour une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

DIT que la rémunération de cet agent contractuel sera établie selon la grille propre au grade d'attaché territorial et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

11. Approbation du plan de formation 2024

M. le Maire.- "Approbation du plan de formation 2024. Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Il est soumis à votre approbation le plan de formation pour l'exercice 2024.

Je tiens à vous préciser qu'un travail énorme a été réalisé par la Direction des ressources humaines en concertation avec les cadres de la Ville et les représentants des organisations syndicales, pour répondre au plus près aux souhaits des agents. Si des besoins imprévus, impératifs, devaient intervenir au cours de l'année, nous procéderions bien sûr à une actualisation, qui est naturellement rendue possible.

Nous confirmons la volonté de la Ville de permettre aux agents d'évoluer et développer leurs compétences.

Je vais vous donner quelques chiffres parce que la délibération est très précise : 563 agents au moins ont déjà émis un souhait de formation, soit 58 % des agents de la Ville, ce qui représente 1 341 demandes de formation. Sur ces 1 341 demandes, déjà 1 239 ont été acceptés, c'est-à-dire 92 % de l'ensemble des demandes émises.

Je ne sais pas si vous avez tous eu le temps de lire la délibération. Pour nous, c'est extrêmement important.

Vous noterez nos trois orientations principales :

- l'accompagnement à l'évolution de l'agent ;
- l'accompagnement au changement et à l'innovation ;
- et la qualité de vie et le bien-être au travail.

Trois points d'attention sont, à mon avis, extrêmement importants en dehors de toutes les formations professionnelles professionnalisantes :

- le développement des formations liées à la pénibilité des métiers ;
- l'accompagnement à la VAE, extrêmement importante,
- et la préparation des agents aux épreuves des concours et examens, notamment ceux de rédacteurs et d'attachés.

Ce plan a également été validé et voté à l'unanimité par les membres du CST, le 23 janvier dernier.

J'espère que vous le validerez également parce que c'est le fruit d'un énorme travail, qui correspond au plus près aux attentes des agents qui exercent leurs missions au sein de la Ville. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité, pour faire plaisir à Nathalie et à nos agents."

Le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de formation 2024 de la Ville joint à la présente délibération.

APPROUVE l'intégration du Centre Communal d'Action Sociale au plan de formation 2024 de la Ville.

DECIDE d'engager les actions de formation en fonction des crédits alloués.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

12. Adhésion au service social du travail du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) permettant la mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e)

M. le Maire.- "Point n° 12, adhésion au service social du travail du Centre interdépartemental de gestion permettant la mise à disposition d'une assistante sociale, Nathalie."

Mme PITROU.- "Monsieur le Maire. Pour compléter les échanges qui ont eu lieu au début de cette séance, je pense que cette délibération vient aussi souligner toute l'attention portée aux agents.

Il vous est demandé, ce soir, de nous autoriser à signer une convention avec le Centre interdépartemental de gestion, le CIG, pour la mise à disposition d'une assistante sociale, une journée par semaine pour un coût de 13 693 euros par an, 57 euros en coût horaire. Il s'agit, par cette présence hebdomadaire, d'apporter un soutien supplémentaire à tout agent qui en éprouverait le besoin dans des domaines très larges : l'accompagnement au changement, à l'emploi, les relations professionnelles, les problèmes d'addiction également et les problèmes de budget, de logement, mais aussi pour répondre à un besoin d'écoute lors d'épreuves personnelles.

Cette proposition a été votée à l'unanimité lors du dernier CST."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Unanimité."

Le Conseil municipal :

DECIDE d'adhérer au service social du travail du CIG afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) du travail,

PRECISE que la présence de l'assistant(e) social(e) du travail a été arrêtée à une journée par semaine soit 20% d'un temps complet,

PRECISE que le coût de cette mise à disposition s'élève à 13 596 € par an et que la convention pourra être reconduite tacitement jusqu'au 31 décembre 2028,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention portant adhésion au service social du travail du CIG,

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 011 (charges à caractère général) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

13. Fixation de taux de rémunération pour les services faisant appel à des vacataires

M. le Maire.- "Point n° 13. Fixation du taux de rémunération pour les services faisant appel à des vacataires. Nathalie."

Mme PITROU.- "Ce point a également été voté à l'unanimité lors du dernier CST. Il s'agit de la poursuite de la délibération, que vous avez votée le 14 décembre dernier, pour approuver l'évolution du taux de rémunération des agents vacataires au sein des médiathèques, du musée, de la

ludothèque au sein de la Direction de la culture, de la GAE, même si l'appel à des vacataires reste très exceptionnel pour ces missions, au protocole-animation événementielle et vie associative, au rayonnement local et international et à la démocratie participative et à la vie des quartiers.

Il vous est également demandé de valider le besoin de 150 heures supplémentaires de vacation pour assurer les événements énumérés dans le corps de cette délibération.

Je vous remercie."

M. le Maire.- "Des questions ? pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ADOpte, avec effet à compter du 1^{er} mars 2024, les taux suivants :

Service/direction	Fonction/Mission	Durée de la vacation en heure	Taux de vacation Brut actuel	Taux de vacation proposé
Médiathèques	Magasinier	1	SMIC	SMIC
Médiathèques	Professeur de langues étrangères	1	17,63€	28,68€
Médiathèques	Conférencier	1	19,46 €	25,00 €
Musée	Soutien accueil	1	SMIC	SMIC
Musée	Conférencier	1	19,46 €	25,00€
Musée	Animation/Restauration	1	12,79 €	13,94€
Ludothèque et ELMA	Animateur	1	SMIC	SMIC
Direction de la culture	Soutien accueil/logistique et organisation	1	SMIC	SMIC
Les Arcades	Professeur d'enseignement artistique titulaire	1	48,64€	48,64€
GAE	Renfort accueil	1	SMIC	SMIC
Protocole, animation événementielle et vie associative	Soutien accueil/logistique et organisation	1	SMIC	SMIC
Protocole, animation événementielle et vie associative	Responsable animation	1	19,46€	19,46€
Protocole, animation événementielle et vie associative	Vin d'honneur	1	SMIC	SMIC
Rayonnement local et international	Soutien accueil/logistique et organisation	1	SMIC	SMIC
Rayonnement local et international	Intervenant langues étrangères	1	28,68€	28,68€
Démocratie participative et vie de quartiers	Soutien accueil/logistique et organisation	1	SMIC	SMIC
Ville Durable	Soutien accueil/logistique et organisation	1		SMIC
Sports	Soutien accueil/logistique et organisation	1		SMIC
Sports	Educateur sportif	1		21,01€
Ressources Humaines	Educateur sportif	1		21,01€

Education	Educateur sportif	1	21,01€
-----------	-------------------	---	--------

PRECISE que les taux de vacation indexés sur le SMIC suivront les augmentations de celui-ci, et que les autres taux de vacation suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'État et des personnels des collectivités territoriales.

INDIQUE que toute rémunération de vacation sera versée après service fait, au vu d'un état de vacations établi mensuellement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

14. Approbation de la modification n° 1 au marché MA23013 relatif à la fourniture de titres-restaurants pour le personnel municipal de la Ville et du CCAS

M. le Maire.- "Point n° 14. Approbation de la modification au marché relatif à la fourniture de titres-restaurants pour le personnel de la Ville et du CCAS. Nathalie.

Attention, il y a un grand débat actuellement, j'ai demandé au Directeur général que nous soyons très clairs. Edenred est sur la Ville, j'aimerais que tout le monde soit consulté. Quand je demande au patron pourquoi ils n'ont pas répondu, il me dit ne pas avoir été consulté.

C'est vaseux. Il y a une affaire, Bercy s'en occupe, ils soupçonnent des relations entre eux etc., ce n'est quand même pas très normal que la plus grande entreprise de tickets-restaurants sur la Ville se déclare non consultée.

Le Directeur me dit qu'elle a été consultée. Nathalie et Sébastien, vous êtes responsables avec les responsables du personnel."

Mme PITROU.- "Monsieur le Maire, nous ferons le nécessaire.

Pour cette dernière délibération qui concerne les ressources humaines, il vous est demandé de valider une modification du marché des fournitures des titres de restaurant pour le personnel de la Ville puisque la société BIMPLI, titulaire de ce marché a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société SWILE.

Cette modification n'entraîne aucun impact financier pour la Ville, ni aucune incidence sur les cartes de titres-restaurants des agents bénéficiaires. Il n'a donc pas été nécessaire de solliciter l'avis de la Commission d'appels d'offres.

Ce point a également été voté à l'unanimité lors du dernier CST. Je vous remercie de votre attention pour cette dernière délibération RH.

Bien entendu, avec Sébastien BIZOT, nous nous assurerons que la société isséenne ait bien connaissance du lancement du prochain marché."

M. le Maire.- "Et spécialement une société, et il y a Sodexo aussi."

Mme PITROU.- "Effectivement."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Nous vous faisons confiance."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n°1 au marché n°MA23013 ayant pour objet la fourniture de titres restaurant pour le personnel de la Ville et du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°1 au marché n°MA23013.

PRECISE que ladite modification n°1 a pour objet de transférer l'ensemble des droits et obligations appartenant à la société BIMPLI et découlant du marché MA23013 au profit de la société SWILE.

PRECISE que ladite modification n°1 prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et se terminera à la date de fin du marché initial.

PRECISE que ladite modification n°1 ne présente pas d'incidence financière.

Adopté à l'unanimité

V – SPORTS – Olivier RIGONI

15. Billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

M. le Maire.- "Point n° 15, billetterie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Olivier RIGONI."

M. RIGONI.- "Merci, Monsieur le Maire. La métropole du Grand Paris dispose de billets pour les Jeux Olympiques pour un certain nombre d'épreuves, qu'elle alloue gracieusement aux Villes selon les critères listés dans la délibération. Ces billets sont destinés aux jeunes de moins de 15 ans.

Pour Issy-les-Moulineaux, ce seraient 178 billets à distribuer dans des épreuves dont nous avons déjà le fléchage. De plus, une dotation de 65 billets est allouée, toujours destinés aux jeunes de moins de 15 ans pour assister à des épreuves des Jeux Olympiques.

Il vous est proposé d'accepter ces billets gratuits offerts par la métropole du Grand Paris."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. TANTI.- "Quelle sera la procédure de distribution ? S'il y a peut-être 10 000 élèves sur la Ville, et 250 billets, comment va-t-on les distribuer ?"

M. RIGONI.- "Nous allons nous appuyer sur une petite association de la Ville, le CLAVIM, et nous allons voir comment les distribuer aux moins de 15 ans."

M. le Maire.- "Il ne faut pas oublier les Paralympiques. Des questions ?"

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ACCEPTE les 178 billets offerts par la Métropole du Grand Paris pour assister à des épreuves des Jeux Olympiques.

ACCEPTE les 65 billets offerts par la Métropole du Grand Paris pour assister à des épreuves des Jeux Paralympiques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'obtention des billets offerts par la Métropole du Grand Paris.

Adopté à l'unanimité

VI – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI

16. Approbation du choix du concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Zouaves

M. le Maire.- "Point n° 16, approbation du choix du concessionnaire pour l'exploitation de la crèche Les Petits Zouaves, Kathy SIMILOWSKI."

Mme SIMILOWSKI.- "Notre Conseil a autorisé, il y a un an, le 9 février 2023, le lancement d'une procédure de concession de service public en vue de déléguer la gestion et l'exploitation de la crèche Les Petits Zouaves, située dans le quartier du Fort.

Entre les mois de septembre et décembre, plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre des négociations avec les deux candidats, People & Baby et Les Petits Chaperons Rouges (LPCR). Les

deux offres présentées étaient de qualité équivalente pour leur projet pédagogique, les engagements qualitatifs sur le choix des fournisseurs, les produits, le matériel et la qualité des repas.

Néanmoins, la société LPCR a été retenue pour la qualité de son offre et sa supériorité sur deux points. D'une part, concernant les équipes, si le nombre de professionnels proposé par les deux candidats était sensiblement le même, l'offre de People & Baby s'appuie sur plusieurs temps partiels, ce qui peut rendre l'organisation des plannings compliquée, alors que l'offre de LPCR..."

M. le Maire.- "Que signifie LPCR ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Les Petits Chaperons Rouges. L'offre de LCPR repose, elle, uniquement sur des temps pleins avec un pool de remplaçants supérieur.

De plus, la crèche est actuellement déjà gérée par Les Petits Chaperons Rouges, ce qui entraîne plus de stabilité pour la continuité du service, si le Conseil approuve cette délégation en faveur des Petits Chaperons Rouges.

D'autre part, en ce qui concerne l'aspect financier, le coût du berceau net par an serait de 3 399 euros pour Les Petits Chaperons Rouges contre 2 850 euros pour People & Baby, donc supérieur pour Les Petits Chaperons Rouges.

Cependant, l'offre des Petits Chaperons Rouges reste très intéressante pour la Ville, avec un prix maîtrisé en deçà des 4 000 euros que nous avons retenus pour des contrats similaires à la crèche, par exemple, Anne Sylvestre ou aux Épinettes. Surtout, les travaux de rénovation proposés par Les Petits Chaperons Rouges sont bien supérieurs et plus intéressants concernant la crèche qui a besoin d'une remise en peinture, de travaux importants, de réaménagement de l'entrée, d'installation de climatisation dans les dortoirs, d'aménagements dans les sections, du remplacement de mobilier et d'appareils importants, comme les lave-linge et sèche-linge.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'approuver le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges."

M. le Maire.- "Des questions. Finalement, vous revenez quand même sur le choix des Petits Chaperons Rouges."

Mme SIMILOWSKI.- "Exactement. Même si je leur ai déjà dit que, derrière *Le Petit Chaperon rouge* se cachait un grand méchant loup, car je reçois périodiquement les gestionnaires de ces crèches. Il faut surveiller la gestion, Monsieur le Maire, mais je pense que nous allons maintenir Les Petits Chaperons Rouges parce que c'est la meilleure offre.

Le Conseil remarquera que ce n'est pas l'offre la moins-disante au niveau du coût du berceau, nous privilégions la qualité. Je dois dire que cela doit être souligné dans les décisions de notre municipalité."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE le choix de la société Les Petits Chaperons Rouge Collectivités Publiques sise 7, rue Touzet Gaillard à Saint-Ouen-sur-Seine (93400) pour être le concessionnaire de la crèche « Les Petits Zouaves » sise 39, Esplanade du Belvédère, à Issy-les-Moulineaux.

APPROUVE le contrat d'affermage portant sur la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « Les Petits Zouaves ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat avec ladite société.

DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

17. Autorisation de signer la deuxième convention de sous-traitance avec la Caisse nationale des allocations familiales pour l'attribution des places en crèche dans le cadre de la recherche Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant, dite projet Isaje

M. le Maire.- "Point n° 17, autorisation de signer la deuxième convention de sous-traitance avec la Caisse d'allocations familiales. Kathy SIMILOWSKI."

Mme SIMILOWSKI.- "En 2022 et 2023, la Ville s'est engagée pour un projet de recherche, dit Isaje, initié par la Caisse nationale des allocations familiales, qui porte sur 3 000 à 5 000 enfants de moins de 3 ans et présente un intérêt scientifique important. Il s'agit de comparer, à terme, le développement des enfants accueillis en crèche *versus* les enfants non accueillis en crèche, d'un point de vue cognitif, physique et langagier notamment.

Dans ce cadre, une convention a déjà été signée pour traiter de l'attribution des places en crèche à l'aide d'un logiciel, qui prend en compte les critères définis par notre règlement de fonctionnement des crèches, que notre Conseil a voté.

L'utilisation de ce logiciel permet de faire coïncider au mieux les demandes des familles et les offres de places disponibles et réduit considérablement le temps de traitement, donc allège la charge de travail pour nos équipes.

Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de sous-traitance avec la CNAF pour l'attribution des places en crèche dans le cadre de cette recherche Isaje. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Des questions ? Madame VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Je comprends bien, d'un côté, l'étude, d'un autre, la convention, j'ai du mal à rabouter les deux. Le sujet est là.

Lorsque l'on lit la convention, elle porte sur la procédure automatique d'attribution de places en crèche, mais elle n'évoque pas ou peu l'étude. C'est pourquoi cette procédure automatique d'attribution concerne bien toutes les places disponibles en crèche à une rentrée et pas seulement le ponctuel qui serait nécessaire pour l'étude, si j'ai bien compris. C'est là où j'ai du mal à rabouter les deux.

Depuis 2022, combien d'enfants sont entrés dans ce dispositif d'étude à Issy-les-Moulineaux par exemple ? Des premiers résultats ont-ils été rendus ou doit-on attendre la fin de l'étude, je ne sais pas en quelle année, d'ici à deux ans peut-être ? Dans le cadre de cette étude, le critère des parents qui travaillent a-t-il disparu pour sélectionner les enfants ou s'agit-il d'enfants issus des milieux défavorisés ?

J'ai l'impression que dans les crèches, on essaie d'avoir quelque chose de représentatif de la société, est-ce que cela modifie la représentation à l'intérieur des crèches accueillant des enfants faisant partie de cette étude ?"

Mme SIMILOWSKI.- "Je vous répondrai très précisément par écrit, parce que la recherche est en cours. Nous n'avons pas encore les données qui ont été collectées par les chercheurs. Je ne suis pas capable de vous répondre à cet instant.

Sachez que la convention, que nous vous demandons de renouveler, ne porte que sur le traitement du logiciel. Cette exploitation du logiciel est importante. Je vous l'ai dit en termes de rapidité mais elle permet aussi d'aller vers une très grande transparence et de simplifier le discours avec les familles qui demandent toujours comment les places sont attribuées. Quand deux dossiers présentent les mêmes caractéristiques, on peut leur répondre simplement."

L'étude porte sur tous les dossiers, quelle que soit la situation sociale, que ce soit des parents travaillent, –si les deux parents travaillent, ils sont effectivement privilégiés dans nos choix, cela a été voté en Conseil municipal–, mais également des parents qui seraient isolés, ou en reprise d'études. C'est vraiment tout le spectre social de notre Ville, il n'y a pas de choix particulier, au contraire, cela se veut scientifiquement rigoureux."

Mme VESSIÈRE.- "Représentatif."

Mme SIMILOWSKI.- "Je vous répondrai, pour l'instant, nous attendons les résultats des chercheurs."

M. le Maire.- "Merci.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de sous-traitance à conclure avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour l'attribution des places en crèche.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de sous-traitance avec la Caisse nationale des allocations familiales pour l'attribution des places en crèche dans le cadre de la recherche « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » dite projet ISAJE, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents et actes afférents nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

VII – MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER

18. Fixation des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service, avec ou sans remisage à domicile

M. le Maire.- "Monsieur BÉRANGER, un point fondamental : la fixation des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service, avec ou sans remisage à domicile."

M. BÉRANGER.- "Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette résolution est inscrite dans la mouvance de la loi relative à la transparence de la vie publique et crée une nouvelle base juridique pour l'attribution d'un véhicule composant le parc automobile des collectivités territoriales.

Elle introduit un article qui autorise le Conseil municipal « à mettre un véhicule de service à disposition de ses membres ou des agents de la commune, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

Dans cet esprit, cette résolution, entrant dans le cadre de la moralisation de la vie publique, est calquée sur ce qui a cours dans les entreprises privées, et définit précisément les attributaires d'un véhicule de service municipal et les conditions d'utilisation afférentes.

C'est une loi éthique dont nous ne pouvons qu'unaniment nous réjouir et dont je vous propose d'approuver les modalités d'application."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

ADOpte les règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service aux élu(e)s et aux agent(e)s y compris lors de remisage à domicile.

APPROUVE la charte fixant les règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service y compris lors de remisage à domicile.

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégataire à signer les arrêtés nominatifs d'autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service.

Adopté à l'unanimité

VII – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS

19. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation de marchés publics pour des travaux, diverses prestations et l'achat de fournitures en matière d'espaces verts

M. le Maire.- "Point n° 19. Constitution d'un groupement de communes, c'est M. DAOULAS."

M. DAULAS.- "Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une délibération classique, puisque la précédente convention arrive à terme et qu'il s'agit de la renouveler. Cette convention de marché est passée entre notre commune et l'ensemble des communes de GPSO, en ce qui concerne notamment le marché public pour les travaux, diverses prestations et l'achat de fournitures en matière d'espaces verts.

Vous avez la convention associée à la présente délibération. Elle est somme toute assez classique et je suis sûr que vous l'avez attentivement lue."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray en vue de la passation de marchés publics pour des travaux, diverses prestations et l'achat de fournitures en matière d'espaces verts.

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes.

ACCEPTE que l'Etablissement Public Territorial assume le rôle de coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres compétente soit celle de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention portant groupement de commandes entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray.

Adopté à l'unanimité

IX – AFFAIRES FUNÉRAIRES – Étienne BÉRANGER

20. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'accueil, la surveillance et l'entretien du cimetière communal

M. le Maire.- "Attention, maintenant, ce sera le feu d'artifice pour la fin ! Étienne BÉRANGER. Un appel d'offres pour l'entretien du cimetière."

M. BÉRANGER.- "Il s'agit du marché d'entretien général d'accueil et de surveillance du cimetière communal. Cela n'a l'air de rien mais il y a malgré tout, dans le cimetière, des vols d'arrosoirs et de plantes. Cela paraît anecdotique mais c'est révélateur de l'état d'esprit d'incivilité dont font part certains des habitants."

M. le Maire.- "On ne retrouve jamais ces arrosoirs ?"

M. BÉRANGER.- "Non, on en rachète régulièrement. Des habitants se plaignent que les plantes, qui étaient sur la tombe de leur défunt, n'y sont plus."

M. TANTI.- "Que fait le CLAVIM en matière de prévention sur ce type de malversation ?"

M. BÉRANGER.- "Il paraît normal de laisser les morts tranquilles, mais des personnes ne sont pas sur ce chemin !

Pour revenir sur ce marché, comme il arrive à son terme le 25 juillet, il est proposé de le renouveler et, pour ce faire, de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles inscrits dans le Code de la commande publique.

La procédure ne sera pas allotie. Le marché est un marché de services traité à prix global et forfaitaire. Le montant prévisionnel des dépenses annuelles est estimé à 275 000 euros. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer ce marché relatif à l'accueil, la surveillance et l'entretien du cimetière."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?

L'appel d'offres est lancé. Adopté."

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Adopté à l'unanimité

21. Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences Service extérieur des pompes funèbres et Crématoriums et sites cinéraires

M. le Maire.- "Adhésion au SIFUREP, nous restons dans le domaine funéraire. M. BÉRANGER, pour l'adhésion d'une commune et pas n'importe laquelle, Auvers-sur-Oise, Van Gogh."

M. BÉRANGER.- "Pas n'importe laquelle. Le charmant petit village d'Auvers-sur-Oise, situé le long du fleuve éponyme, a connu sa première révolution funéraire avec l'accueil, au sein de son cimetière communal, des frères Van Gogh qui ont passé les derniers mois de leur existence dans cette bourgade francilienne bucolique, Vincent y ayant peint de nombreuses toiles encore exposées au musée d'Orsay.

La seconde révolution funéraire va faire entrer ce village francilien, de qualité, au sein du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Reconnaissons que cette seconde révolution est moins prestigieuse que la première, mais cela ne doit pas nous empêcher d'accueillir dans le Syndicat, ce nouvel arrivant avec le respect et la solennité dus à son histoire."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

DONNE un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Intercommunal du Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Adopté à l'unanimité

22. Reprise de la compétence Cimetière par la Ville de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP

M. le Maire.- "Point n° 22, reprise de la compétence cimetière par la Ville de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP. Étienne BÉRANGER."

M. BÉRANGER.- "C'est le genre de délibération tout à fait intéressante à laquelle on ne comprend pas grand-chose à la première lecture.

Le SIFUREP a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire sur le territoire de l'Île-de-France pour le compte des collectivités adhérentes.

Mais la plupart des communes du SIFUREP ont gardé la compétence cimetièrre. Une seule Ville, Villetaneuse, n'avait pas transféré cette compétence. À ce titre, le SIFUREP assurait, depuis son siège de Paris 12^e, à Bercy, la gestion administrative, technique et financière du cimetière communal de la Ville de Villetaneuse, seule collectivité à avoir transféré cette compétence. Quand il faut aller du douzième arrondissement jusqu'à Villetaneuse, cela pose des problèmes administratifs, de circulation, etc.

Les agents du SIFUREP travaillent à 50 % pour le SIFUREP et à 50 % pour le SIPPAREC, on ne sait plus si on est dans l'inhumation ou l'électrocution. C'est pourquoi, de temps en temps, il est bien de remettre un peu d'ordre dans tout cela.

Je vous propose d'adopter cette résolution."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

APPROUVE la restitution de la compétence « cimetière » exercée par le SIFUREP à compter du 1^{er} juillet 2024.

APPROUVE la modification des statuts du SIFUREP tel qu'annexés à la présente délibération et à condition que la restitution de la compétence soit approuvée.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons aux questions orales.

Je vous rappelle que vingt minutes au plus leur sont consacrées en fin d'ordre du jour, deux minutes au plus sont accordées pour poser la question, trois minutes au plus pour y répondre.

Les questions sont posées en alternant les listes d'opposition."

Question orale n° 1 concernant le magasin AUCHAN du centre commercial Les 3 Moulins et le café intergénérationnel sur l'allée Sainte-Lucie, présentée par M. Jean-Baptiste BART

M. le Maire.- "Première question posée par M. Jean-Baptiste BART, magasin AUCHAN du centre commercial Les 3 Moulins, réponse par M. Philippe KNUSMANN."

M. BART.- "Lors des vœux auxquels nous n'étions pas invités..."

M. le Maire.- "C'est normal, vous ne payez pas le budget."

M. BART.- "Vous invitez au nom du Conseil municipal, nous ne sommes même pas invités."

M. le Maire.- "Non, Monsieur !"

M. BART.- "Il n'y a pas que nous."

M. le Maire.- "Avez-vous voté un crédit pour cela ? Non !"

M. BART.- "Des gens de votre majorité votent le budget et ne sont pas invités."

Mme VESSIÈRE.- "Et ceux qui nous ont élus paient leurs impôts, et d'ailleurs, nous aussi !"

M. le Maire.- "On respecte les gens qui votent un budget. Les autres votent ailleurs. Alors vous aviez une question..."

M. BART.- " Lors de vos vœux, vous avez évoqué que le magasin Auchan du centre commercial Les 3 Moulins" allait être redéployé, modernisé et ouvert.

Lors des précédents Conseils municipaux, nous avons déjà évoqué la création d'un café intergénérationnel sur l'allée Sainte-Lucie, au niveau des emplacements occupés précédemment par la crèche L'île aux Trésors et le restaurant des personnes âgées, deux structures qui ont déménagé, avenue de Verdun.

Pourriez-vous nous préciser comment ces deux importants travaux, Auchan et le café intergénérationnel, vont se dérouler ? Quand vont-ils débiter ? La création d'un café et l'ouverture du

centre commercial sur l'allée Sainte-Lucie seraient une excellente nouvelle car cela permettrait d'occuper cette allée et d'y créer une ambiance beaucoup plus sympathique et conviviale que celle qui y règne aujourd'hui."

M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "La Ville a été informée que le propriétaire de la galerie du Centre commercial des 3 Moulins, la société allemande UNION INVEST, souhaite enfin la céder, ce qui constituait la clef d'un projet global du secteur.

AUCHAN négocie donc avec UNION INVEST, en vue de s'en porter acquéreur *via* sa foncière, CEETRUS, car AUCHAN veut investir et rester à long terme sur cet emplacement, lequel est, je le rappelle, l'un des plus rentables au mètre carré du groupe en France.

AUCHAN étudie donc en lien avec la Ville et son aménageur, la réorganisation de son implantation à savoir de plain-pied en RDC, avec des façades commerciales ouvertes sur les rues adjacentes, et celle de la galerie en ouvrant les commerces vers l'extérieur, et le réaménagement de son espace logistique, qui est aujourd'hui une des problématiques du site.

AUCHAN s'associe donc pleinement à la requalification d'ensemble du quartier, en lien avec l'opérateur immobilier SEFRI-CIME et l'agence d'architecture ORY.

En effet, en parallèle, la SMABTP, accompagnée de ces derniers, a présenté un projet de requalification de l'immeuble « pont » de bureaux situé place de la Résistance, dont elle est propriétaire. Il est proposé de supprimer « l'arche » en créant deux bâtiments distincts, qui seraient requalifiés avec une surélévation, pouvant accueillir du commerce, du bureau et du logement, et permettant ainsi une ouverture totale de la rue du Docteur-Lombard vers la Seine, projet qui avait recueilli l'approbation des riverains lors de précédents comités.

La concertation avec ces derniers se poursuivra au printemps sur un plan d'ensemble.

Concernant le réaménagement des locaux municipaux situés allée Sainte-Lucie, la décision a été prise, ces dernières semaines, d'élargir le périmètre du projet pour y installer également la Bricotech actuellement située place Gévelot. Cette dernière évolution est l'aboutissement d'un processus de réflexion visant à profiter de cette opération pour chercher à renforcer au maximum le dynamisme du secteur.

Les études sont désormais en cours de finalisation pour intégrer ce nouvel élément au programme de travaux, que nous souhaitons voir aboutir au premier trimestre 2025."

M. le Maire.- "Merci. Cela évitera toutes les pleurnicheries. Quand ça commence ? C'est une opération très simple à réaliser ! Mais il y a toujours des gens qui disent : « il n'y a qu'à, faut qu'on ». Vous allez avoir un très beau centre grâce à notre excellente relation avec la famille Mulliez Auchan, qui rachète la galerie marchande allemande. Ce n'est pas facile. Tout cela ne se fait pas facilement. Je remercie Monsieur KNUSMANN et son équipe. Ce sera un très beau site. Les grincheux seront satisfaits."

Question orale n° 2 concernant les transports en commun dans le quartier des Épinettes, présentée par M. André TANTI

M. le Maire.- "Deuxième point, les transports en commun dans le quartier des Épinettes. Monsieur TANTI."

M. TANTI.- "Certains seniors habitant aux Épinettes se plaignent depuis de nombreuses années de ne pas pouvoir assister aux spectacles de la Ville en soirée, ne pouvant remonter par des transports en commun chez eux et/ou considérant courir des risques en le faisant à pied, y compris par l'escalator.

Serait-il possible que la Ville organise un transport spécial permettant aux seniors de rentrer chez eux tranquillement après les spectacles, au moins pour certains spectacles pour lesquels cela serait annoncé au préalable ? On pourrait étendre le principe au Fort. Cela affermirait la réalisation de la Ville du quart d'heure."

M. le Maire.- "Merci. Monsieur DAOULAS pour répondre."

M. DAOULAS.- "Merci, Monsieur le Maire."

L'accessibilité au Centre-Ville des habitants du Quartier des Épinettes est aujourd'hui facilitée par la Ville, notamment grâce au TUVIM ou en empruntant les escalators.

L'horaire de départ du dernier TUVIM du Centre-Ville vers le Quartier des Épinettes est à 21 heures 25, couvrant ainsi une large période de début de soirée.

La mise en place d'une solution complémentaire de transport en fin de soirée, de façon ponctuelle, pour un public restreint, et sur des horaires variables, nécessiterait de recourir à un prestataire d'une très grande flexibilité, et donc forcément à un coût élevé. Vous sachant attaché aux dépenses publiques, je suis assez étonné de cette question sans proposition complémentaire de financement

Le lancement d'un tel service ne pourrait donc être envisagé qu'après une étude sérieuse permettant de s'assurer avec plus de précision du besoin des seniors du quartier, dans un contexte où la Ville est par ailleurs très bien desservie par d'autres services de mobilité, notamment en bus depuis la mairie vers les hauts d'Issy par la ligne 323, dont le dernier départ est à minuit 53, vers les Épinettes avec le 190, dont le dernier départ est à minuit 35, et le 169 vers le Fort et les Épinettes, dont le dernier départ est à 22 heures 39, ce soir également. Je vous remercie."

Question orale n° 3 concernant les logements intermédiaires pour les classes moyennes, présentée par Mme Martine VESSIÈRE

M. le Maire.- "Point n° 3, les logements intermédiaires pour les classes moyennes, Mme VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Dans sa déclaration de politique générale, prononcée mardi 30 janvier, Gabriel ATTAL laisse la porte ouverte à un assouplissement de la loi SRU, en suggérant d'inclure les logements intermédiaires, donc destinés à la classe moyenne, dans le quota de 25 % de logements sociaux que les communes doivent disposer.

Certains élus en profitent pour souligner le montant généralement trop élevé des loyers des logements intermédiaires pour les classes moyennes, il y a donc un vrai besoin de logements intermédiaires. Comment comptez-vous faire si cette loi est votée ? Cela induirait-il plus de constructions de logements à Issy ?

M. le Maire.- "Merci de votre inquiétude. Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "La Municipalité n'a pas attendu les récentes annonces de l'État, même si elles vont dans le sens de nos préoccupations, ni même une nouvelle loi, pour mener depuis plusieurs années une politique proposant une offre de logements adaptée à un public varié.

Ainsi les logements locatifs sociaux ont-ils atteint l'an passé, les 25 % SRU escomptés, et ce deux ans avant les exigences de la loi Duflot, qui fixait cet objectif à l'horizon 2025.

Les logements locatifs dits intermédiaires, quant à eux ne sont effectivement pas encore intégrés au comptage SRU et n'entrent donc pas dans les 25 % précités. Ils bénéficient cependant de loyers plafonnés inférieurs aux prix du marché, et constituent une réelle opportunité pour les classes moyennes d'accéder à un logement abordable. Ils représentent en particulier une véritable alternative pour les nombreux salariés des sociétés de notre commune, désireux de se rapprocher de leur lieu de travail.

On en dénombre déjà près de 500 sur le territoire de la commune, offre qui devrait s'étoffer prochainement grâce à 166 autres appartements prévus dans les programmes immobiliers en cours ou à venir.

À titre d'exemple, le programme Carat, réalisé par ICADE rue d'Estienne-d'Orves et livré en septembre 2023, comprend 72 logements, dont 22 logements locatifs sociaux gérés par SOHP et 20 logements locatifs intermédiaires avec Tonus/banque des territoires. Citons également l'opération La Serre, réalisée par OGIC, avenue de Verdun/rue Aristide-Briand, comptant 190 logements dont 65 logements locatifs intermédiaires, portés par CDC Habitat, et 57 logements locatifs sociaux par SOHP.

Si les logements intermédiaires étaient comptabilisés SRU, en ajoutant les 500 existants aux 8 053 logements SRU recensés en 2022, notre taux s'élèverait à près de 27 % des 31 863 résidences principales.

La Municipalité encourage et poursuit les partenariats en ce sens, et signe régulièrement des conventions et chartes destinées à réserver une partie du patrimoine des bailleurs en faveur des

salariés de nos entreprises. Outre SOHP, désormais familier de cette pratique, CDC Habitat et Seqens vont rejoindre le mouvement, dans le prolongement d'une réunion, qui s'est tenue à l'initiative de la Ville, le 26 janvier dernier, par la signature de deux conventions de partenariat."

M. le Maire.- "Mme VESSIÈRE pourra rentrer rassurée.

Voilà, mes chers amis, nous avons à peu près travaillé. La séance est levée, bonne soirée."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h09.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marie-Hélène LE BERRE

André SANTINI